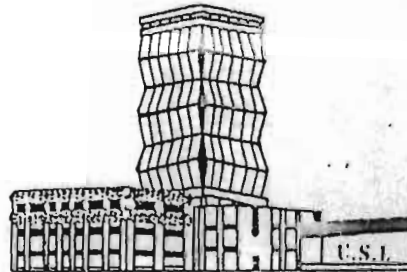
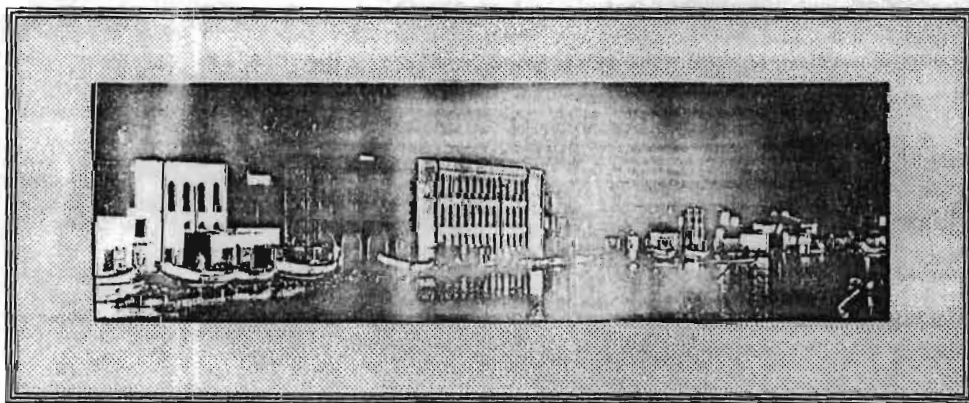


UNIVERSITE DE SAINT-LOUIS
UER de Lettres et Sciences Humaines
Section de Géographie



ESPACE ET SOCIETES URBAINES

**INITIATIVES MUNICIPALES :
DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS
COLLECTIFS DANS LA COMMUNE
DE SAINT-LOUIS**



MEMOIRE DE MAITRISE

2063

Présenté par Alpha DIALLO

Travail dirigé par :

Cheikh SARR, Assistant

Directeur Scientifique :

Pr Mamadou M. SALL

**Année Académique
1994 - 1995**

DEDICACES

Je dédie ce mémoire :

A ma Mère Gloria COLY à Dakar et à mon défunt Père, Amath DIALLO, que son âme repose en paix.

A ma tante et à mon oncle, tous à Ziguinchor. Ils ont réussi à assurer mon éducation depuis ma tendre enfance. Je leur exprime ma sincère gratitude.

A tous mes oncles, tantes, frères et soeurs.

A tous mes cousins qui m'ont toujours soutenu, Dieudonné Denis Thieumon et son épouse, en particulier.

A Monsieur Cheikh SARR, Assistant à l'USL qui n'a ménagé aucun effort pour assurer l'encadrement de ce travail.

A tous mes amis et voisins des villages universitaires de St-Louis, plus précisément, Mouhamadou SOKHNA, Cheikh DIOP, Bamba TALL, Diary SIDIBE DIOP, Elisabeth LO, Sadio GASSAMA, Mamady SIDIBE, Oumar SOW tous les sympathiques résidents du G2 C.

A tous mes amis d'enfance, de Ziguinchor et de Dakar, Benjamin MALOU, Moïse DASYLVA, Paul GOMIS et surtout Léontine GOMIS.

Et à tous ceux qui d'une façon ou d'une autre m'ont entouré de leur amitié et qui m'ont aidé à parachever ce travail combien important pour moi.

GLOSSAIRE

AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public contre le sous-emploi
ARDIS	Association pour la Recherche du Développement Intégré au Sénégal
AOF	Afrique Occidentale Française
CSSE	Compagnie Sénégalaise du Sud-Est
CRD	Comité Régional de Développement
CRDS	Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal
IMF	Impôt du Minimum Fiscal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORCAV	Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances
ORSTOM	Institut Français de Recherche pour le Développement en Coopération
SETOM	Système d'Evacuation et de traitement des Ordures Ménagères
SODISA	Société du Domaine Industriel de St-Louis
SONEES	Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
PIC	Plan d'Investissement Communal
TRIMF	Taxe Représentative de l'Impôt du Minimum Fiscal
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

AVANT-PROPOS

Saint-Louis est une ville qui nous a beaucoup fait rêver ; du cycle primaire au secondaire, nous avons appris le rôle joué par cette ville dans l'histoire du Sénégal et de l'Afrique.

Elle a en effet écrit les belles pages de certains pays et de leurs penseurs qui ont occupé ou continuent d'occuper une place prépondérante au niveau du destin de leurs pays respectifs.

Mais depuis les années soixante, c'est une ville qui se meurt. En effet, la commune de St-Louis vit actuellement des difficultés multiples et variées sur les plans socio-économique, culturel et politique qui se répercutent sur son aménagement urbain.

Ce présent mémoire de Maîtrise qui sanctionne la fin des études du second cycle universitaire, se veut un document d'analyse dans le sens de contribuer à un meilleur aménagement de nos villes par les autorités municipales. Cela est d'autant plus important qu'à l'aube de la régionalisation, les attributions de nos Maires deviennent de plus en plus importants.

Ce mémoire est le résultat d'un travail de recherche difficile, compte tenu du caractère politique de l'institution, mais passionnant.

Il ne pouvait être réalisé sans l'assistance et la collaboration de certaines personnes que nous tenons à remercier vivement ; parmi ce beau monde, nous citerons :

Cheikh SARR, Assistant à l'Université de St-Louis, qui nous a enseigné l'urbanisme et dont la collaboration a été honnête et sans faille. Il a tenu, malgré ses nombreuses charges à assurer l'encadrement de ce travail.

Le Professeur Mamadou Moustapha SALL à qui nous devons une reconnaissance et tous les professeurs de la Section de Géographie (Serigne M. FALL, Oumar DIOP, André D'ALMEIDA, Mouhamadou DIAKHATE, Abdou DIA, Honoré DACOSTA) qui nous ont initié à la matière et suivi depuis le début de notre cursus universitaire jusqu'à présent.



Les moniteurs, Cheikh S. WADE et Abdourahmane TANGARA sont aussi à remercier.

Nous adressons également nos remerciements à Monsieur Lat Soukabé MBOW, Maître de conférence, agrégé de Géographie et à Monsieur Amadou DIOP, Maître-assistant à l'UCAD, dont la pédagogie et les conseils nous ont été d'un apport considérable.

Nous associons aussi dans ces remerciements, tous les agents de la municipalité de St-Louis, particulièrement, Monsieur NDIAYE, Directeur de cabinet du Maire, Monsieur Touré, Chef comptable et Monsieur Dame FALL, Secrétaire général de la municipalité.

Enfin, nous remercions les agents de la perception municipale du Trésor, les agents des inspections de St-Louis I (Ile et Langue de Barbarie) et de St-Louis II (Sor), Madame SY, Directrice du Service régional de la planification.

Tous, retrouvez ici l'expression de notre sincère gratitude.

INTRODUCTION

Saint-Louis est une commune aux facettes multiples. Fondée depuis plus de trois siècles au confluent des civilisations négro-africaines, islamiques et européennes, la ville possède un fond culturel qui lui est propre. Capitale de l'Afrique Occidentale Française à la fin du 19^e siècle, Saint-Louis était alors l'une des plus importantes cités, de par ses services, de l'Afrique de l'Ouest. Elle a été créée et modelée par les français à l'image de leurs villes. Le premier noyau d'implantation des colons qui est l'île, reflète la similarité au niveau de l'organisation de l'espace urbain. Bâtie sur des bancs de sable de l'embouchure du fleuve sénégal, la ville s'est développée grâce au fleuve mais également en luttant contre lui. Le relief est essentiellement marqué par des dépôts lacustres et éoliens récents. Les alignements de dunes rouges orientées Nord-est / Sud-Ouest ont donné leur forme générale au relief et à l'hydrographie.

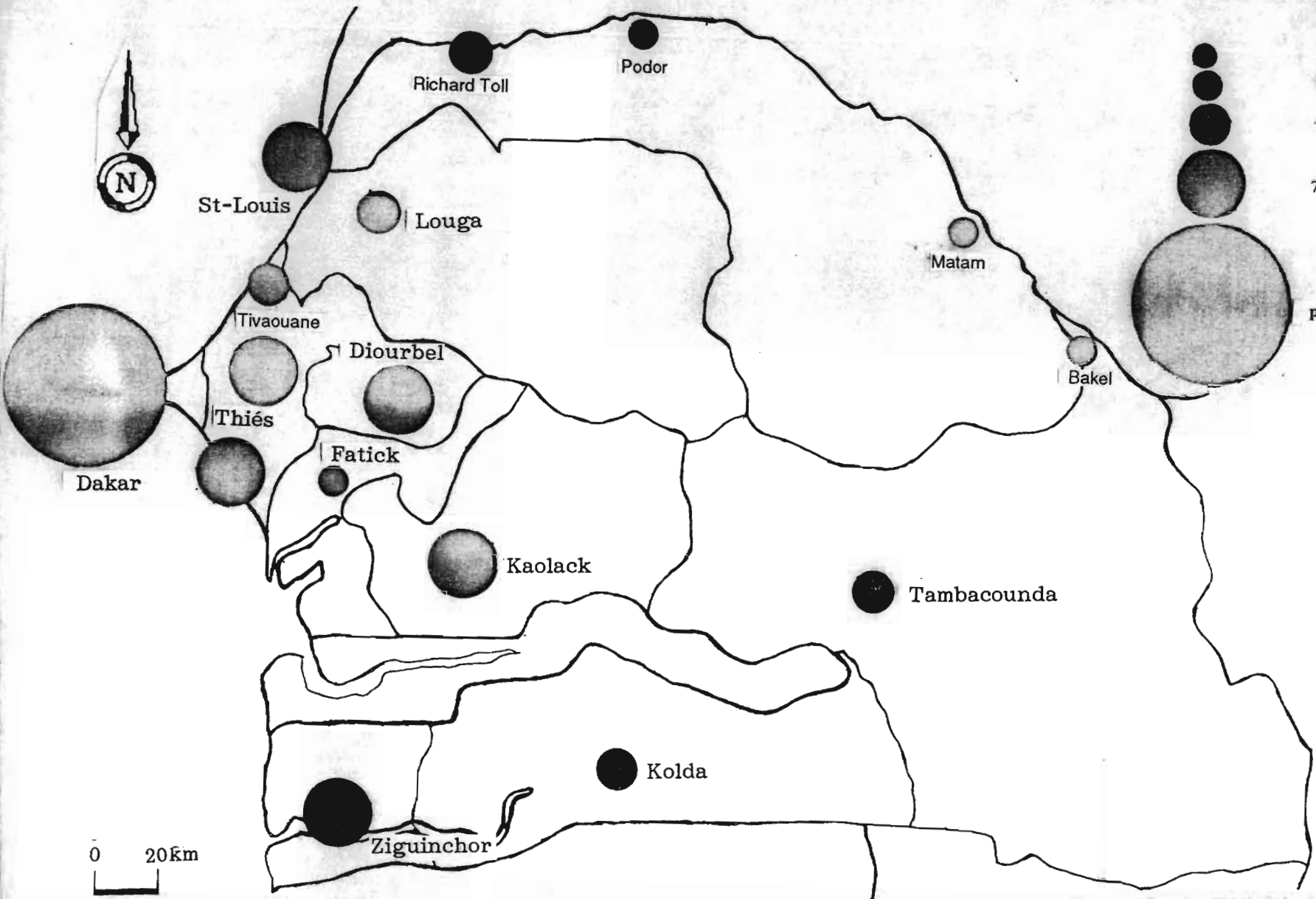
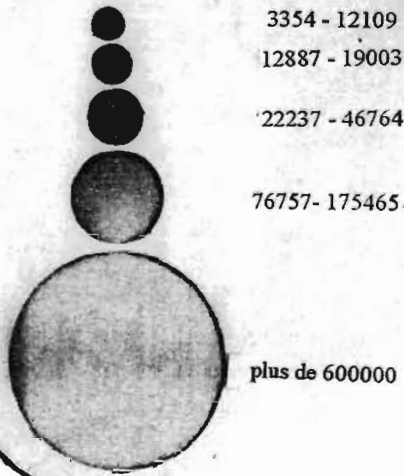
Saint-Louis a un climat très particulier qu'on appelle subcanarien ou sahélo-côtier. Ce climat est caractérisé par deux (2) saisons : une saison des pluies très courte, ne durant pas plus de 50 jours et s'étalant du mois d'Août au mois de Septembre ; quand à la saison sèche, plus marquée, elle s'étale sur le reste de l'année.

L'élément dominant au niveau du climat de cette ville est l'alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores. Son influence se fait sentir entre les mois de Décembre et Février où les températures deviennent très douces, descendant jusqu'à 15°C. Mais l'insuffisance des pluies bien que contraignante, pour l'agriculture, constitue par ailleurs un facteur favorisant l'occupation des zones marécageuses par remblaiement. En effet devant l'exigüité de l'aire communale, les populations en quête des espaces d'habitation, se trouvent obligées d'utiliser les zones marécageuses non aménagées, ce qui les expose à d'éventuelles inondations et pose des problèmes d'urbanisation. L'expansion spatiale de la ville s'est faite de manière exponentielle .

De sa fondation en 1659 à 1817, la ville se limitait à l'île de Ndar. Mais la construction du pont de Guet Ndar en 1856 et du pont des bateaux entre l'île et le Sor ont consacré l'expansion territoriale de Saint-Louis. Cette urbanisation galopante a créé des disparités en matière d'équipements urbains entre les différentes zones d'habitation car l'installation des populations n'est pas suivie de réalisation d'équipements.

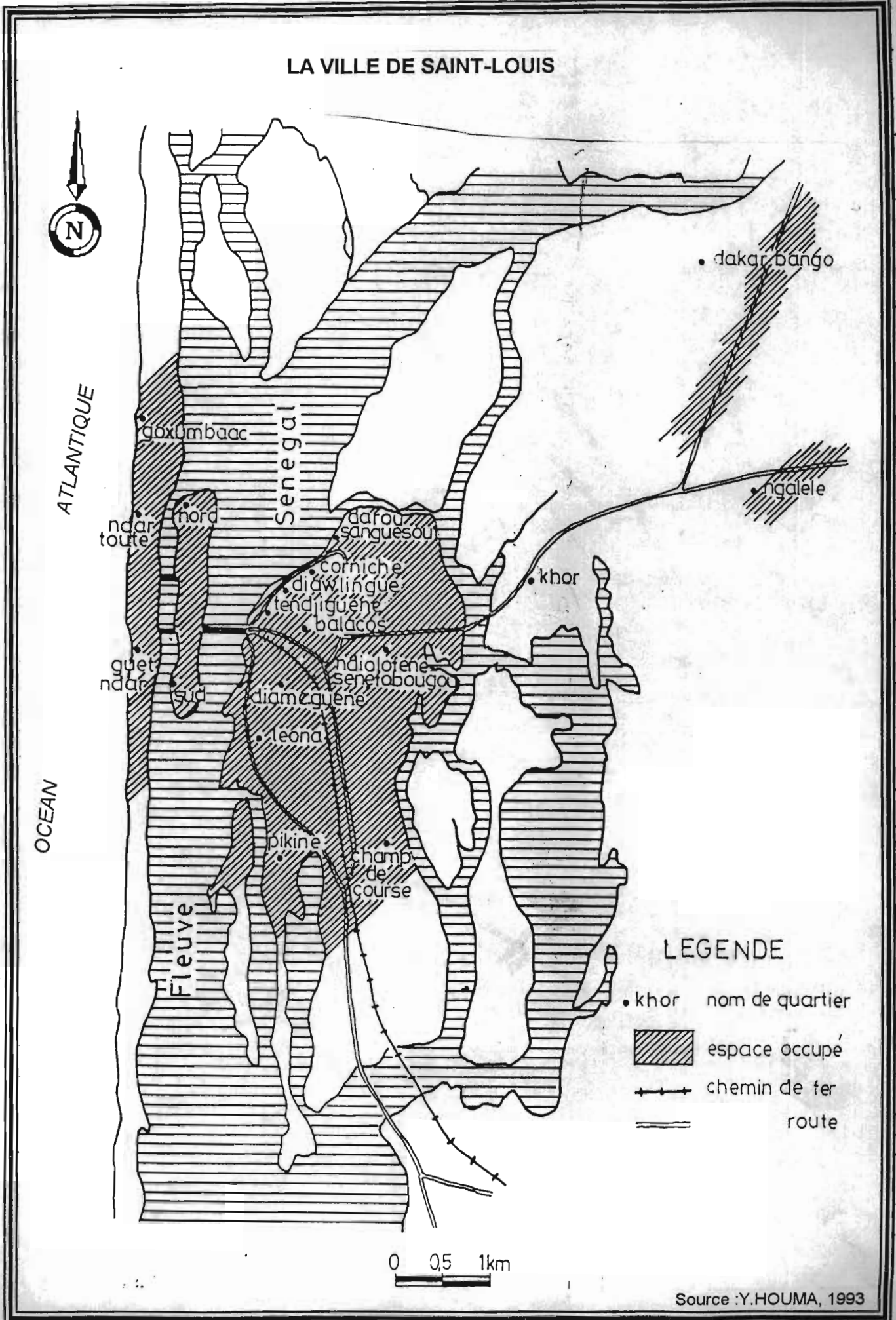
LES PRINCIPALES VILLES DU SENEGAL

taille de la population

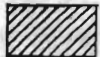




Source : Service Régionale de la Statistique

LA VILLE DE SAINT-LOUIS



LEGENDE

- khor nom de quartier
-  espace occupé
-  chemin de fer
-  route

0 0,5 1km

Malgré ces remarques, Saint-Louis en tant que chef lieu de région occupe le premier rang de la hiérarchie fonctionnelle de l'ensemble des établissements humains de la région. Elle devrait assurer le contrepoids de la région urbaine de Dakar en jouant le rôle d'équilibre ; ce qui lui permettrait d'assurer à son arrière pays les conditions d'un épanouissement.

Au niveau régional, la population de la commune représente 60% de la population urbaine. Malgré un taux de croissance en baisse, la population est caractérisée par une forte proportion de jeunes. Cette importance de la frange jeune, qui représente l'avenir de la région et de l'ensemble du pays, constitue un élément indicateur des besoins en matière de politique d'équipements pour leur éducation et leur formation afin qu'elle soit apte à assumer ses responsabilités.

INTERET DE L'ETUDE

Le Sénégal, à l'image des pays en voie de développement, conséquemment à la crise persistante de l'économie mondiale, a mis en oeuvre depuis plus d'une décennie une politique d'ajustement. Différentes phases ont été notées parmi lesquelles il y a : le programme de stabilisation de 1978/1980, le programme de redressement économique de 1980 à 1985 et la politique d'ajustement structurel proprement dite de 1985 à 1990. Les objectifs visés étaient multiples. Il fallait en effet améliorer la balance des paiements, rétablir l'équilibre de la balance commerciale et assainir les finances publiques.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que toutes ces politiques n'ont pas atteint tous les résultats escomptés devant le triste état de pauvreté et d'endettement du pays.

L'enseignement majeur tiré de ces échecs est la non implication effective des populations avec ses aspects sociaux dans l'élaboration des politiques.

Pendant les 80 années qui ont suivi les indépendances, le Sénégal, à l'image de tous les Etats africains, a pratiqué pour la gestion des villes comme pour les autres tâches de développement, une politique systématique de centralisation administrative et financière. Les services centraux des ministères des travaux publics avaient la responsabilité de l'équipement des villes avec les ressources du budget de l'Etat et des crédits extérieurs. La plupart des collectivités locales étaient tombées en désuétude faute de ressources et de personnel d'encadrement. Ainsi, à la suite des politiques d'ajustement, les autorités se lancent encore dans une autre voie,

celle de la décentralisation qui répond à un souci de démocratisation « imposé » par les puissances occidentales et les institutions internationales.

Mais pour que cette nouvelle politique réussisse, des études ont montré que certaines conditions doivent être préalablement établies :

- d'abord il est nécessaire de commencer par une redistribution équilibrée des différentes activités économiques sur l'ensemble du territoire national. Ceci implique une politique de décentralisation industrielle, de Dakar vers les autres entités régionales et une promotion des activités commerciales. En effet, le constat général dans les pays du Tiers Monde comme le Sénégal est l'écart très important de concentration des activités économiques et même administratives entre la capitale nationale et l'intérieur du pays et cela prive naturellement celui-ci de ressources financières additionnelles très importantes.
- ensuite condition concerne surtout les moyens financiers. La commune à Saint-Louis - à l'image des autres communes de l'intérieur du pays - accuse un manque de moyens financiers très notoire au vu de leur budget. Or par rapport à leurs devoirs, elles doivent disposer de suffisamment de ressources financières pouvant leur permettre d'assumer correctement leur mission car une politique de développement sans moyens n'est que prétentieuse. Le répondant de cette condition doit être la gestion rigoureuse qui passe indubitablement par la planification des ressources et des investissements.
- enfin, la dernière et non moins importante condition est la participation responsable et engagée des populations. Rappelons au passage que l'article premier du code de l'administration communale stipule que la commune sénégalaise se définit comme « le regroupement des habitants d'une même localité, unie par la solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver des ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale dans le sens des intérêts de la nation ».

A la veille de la mise en application de cette nouvelle politique de décentralisation, il est plus que jamais opportun de tirer les enseignements nécessaires sur les gestions d'avant la décentralisation afin de déceler les éventuelles erreurs et obstacles et voir à l'avenir quelles solutions apporter.

Nous avons délibérément choisi à titre d'exemple la politique en matières d'équipements collectifs car il y a beaucoup d'autres volets dans lesquels l'institution communale intervient.

Autant dans le fonctionnement des services municipales qu'en matière d'investissements économiques et socio-culturels, elle dispose d'un champ d'action large et varié.

Ce champ n'est pas effectivement exploité, d'où les dysfonctionnement que l'on enregistre dans la gestion de la cité :

- une absence de croissance économique
- une insuffisance des ressources financières pour faire face aux besoins croissants de la population.
- une insuffisance de cadres et techniciens qualifiés, capables d'appréhender les besoins et de faire des projections cohérentes dans le temps.
- une tutelle du pouvoir central toujours pesante qui limite considérablement le pouvoir des Maires.

A la veille de la régionalisation, il ressort de cette situation de crise qu'il est opportun de porter une attention toute particulière aux communes et à leur mode de gestion car la commune représente un relais pour l'Etat dans ses objectifs de développement.

Pourquoi a-t-on choisi de réfléchir uniquement sur les équipements collectifs ?

Quels sont ces équipements collectifs ciblés ?

Les équipements collectifs occupent une place très importante dans l'urbanisation de la ville, ils représentent le squelette de la ville. Dans le code de l'administration communale, il apparaît que la commune doit assurer à la population de meilleures conditions de vie. Nous avons choisi à titre indicatif les équipements collectifs pour analyser le mode de gestion de la plus vieille institution municipale du Sénégal qui nous a fait tant rêver et dont la réalité physionomique reste à repenser. Ces dits équipements ont un impact important dans l'éducation, la formation et l'épanouissement de la population. Sans ces équipements de proximité, la ville ne mériterait pas son appellation. La ville n'est pas seulement constituée de rues bordées de maisons et quelques bâtiments publics. Elle est devenue un organisme sans cesse complexe qui exige des équipements de plus en plus nombreux et coûteux à réaliser et à faire fonctionner. Leurs fonctions sont variées, elles intéressent l'assainissement, la santé, l'éducation, les loisirs, l'alimentation (marché) et l'esthétique (espaces verts).

Notre étude se veut donc un lieu de contribution dans le sens de bâtir une cité harmonieuse et transparente.

Nos préoccupations se situent à plusieurs niveaux : quel modèle de gestion répond le mieux aux aspirations des populations en matière d'équipements collectifs ? ou bien s'agit-il pour la municipalité de révéler les disparités en matière d'équipements entre les différents quartiers de saint-Louis ?

Avec la crise économique et le déficit considérable d'activités socio-économiques, quels seront les voies et moyens à mettre en oeuvre pour améliorer l'environnement urbain de la commune de Saint-Louis ?

A la veille de la régionalisation, est-ce qu'une bonne gestion de la municipalité et de son patrimoine structurel dépend du niveau d'implication des populations ?

Ce sont autant de questions qui témoignent de la complexité de la gestion de la cité. Néanmoins, il est fondamental d'admettre que la commune de Saint-Louis, dans son mouvement d'extension spatiale accélérée doit savoir faire un équilibre entre l'étirement de sa surface habitée, une répartition équilibrée et un renouvellement de certains équipements publics entre les différents quartiers.

La vieille commune du Sénégal est une cité qui exige une politique d'aménagement cohérente et efficace de son milieu pour garantir un environnement urbain équilibré et sain.

METHODOLOGIE

La réalisation de notre étude exige au préalable une technique de travail cohérente. Cette technique a emprunté des voies différentes et complémentaires, indispensables.

La première qui est classique, est relative à la documentation. Il s'agit dans les ouvrages consultés de relever et de noter tout ce qui peut intéresser la rédaction de notre thème d'étude. Cela nous a d'abord conduit à la bibliothèque universitaire de Saint-Louis, peu fournie d'ailleurs dans le domaine des collectivités locales, ensuite à la Mairie de Saint-Louis et à la Direction régionale de la Statistique, qui ont constitué nos principales sources de documentation. Néanmoins, nous n'avons pas manqué de consulter d'autres centres de documentation extérieurs à la ville comme le Centre de documentation de géographie humaine de l'ORSTOM*, la bibliothèque de l'UCAD* et celle de ARDIS*.

A la deuxième phase, il s'est agi pour nous d'avoir des entretiens avec les personnes ressources de la municipalité, susceptibles de nous fournir des données pouvant intéresser notre étude. Nous nous sommes intéressés aux professionnels chargés de gérer la gamme variée d'équipements que nous avons ciblés. Ce sont les équipements éducatifs, sanitaires, sportifs, culturels, les marchés, la voirie et le secteur de l'assainissement.

A partir de ces consultations et en fonction des informations recueillies, il s'est avéré opportun de les confronter avec la réalité sur le terrain. Cette descente sur le terrain représentant la troisième phase est complétée d'une enquête des concessions pour avoir l'avis des populations sur ce qui existe et ce qui devrait exister et également jauger les rapports entre administrés et administrateurs.

Pour ce faire, nous avons mené nos investigations en tenant compte des différentes entités spatiales de la ville de Saint-Louis, car elle est divisée en trois zones par des limites naturelles que sont les cours d'eau et nous avons à cet effet la Langue de Barbarie, l'Île et la zone de Sor. Nous avons effectué un échantillonnage qui nous a permis d'enquêter dans chaque zone un nombre déterminé de concessions. L'enquête a porté au total sur 262 concessions représentant nos individus dont 71 à la Langue de Barbarie, 49 à l'Île et 142 à Sor.

A partir de ce diagnostic global, il s'est dégagé beaucoup de remarques importantes que nous avons soulignées.

D'abord ce qui frappe le premier visiteur, c'est la vétusté des bâtiments abritant certains services municipaux et d'équipements collectifs tels que les écoles.

Ensuite, il y a la précarité et l'insuffisance des services techniques municipaux chargés de l'évacuation des eaux usées et pluviales, l'enlèvement des ordures ménagères dans presque toute la ville. Il y a également l'insuffisance et la mauvaise répartition spatiale de certains équipements comme par exemple les équipements sportifs et de loisirs. La couverture sanitaire est très inadéquate avec les besoins de santé et d'hygiène de la population communale.

Un fait aussi important est la convergence des idées sur l'impérieuse nécessité de restructurer les marchés, une idée émise à la fois par les usagers et les autorités municipales. Rappelons que le marché de Sor a fait l'objet d'une étude pour sa restructuration. Le but de cette étude était double : assainir le marché très engorgé et permettre à la commune d'en tirer le maximum de taxes pour alimenter son budget.

Quant aux rapports entre populations et autorités, il y a comme un déficit de communication, d'où le désintérêt de la population vis-à-vis de la chose municipale. En effet la population se sent exclue de la gestion quotidienne de la cité qui semble limitée à la seule institution.

Les quartiers périphériques sont les plus défavorisés en matière de politique urbaine car ils accusent un manque très visible d'équipements collectifs ; pourtant, on y retrouve les plus fortes densités de populations. L'insalubrité, l'insécurité, la densification des habitations, l'inexistence d'infrastructures sont autant de problèmes que l'on retrouve dans ces quartiers.

Dans les noyaux centraux comme l'Ile et le Sor ancien, même si des équipements y existent, ils se caractérisent par leur vétusté.

Jacques BUGNICOURT n'a-t-il pas bien dégagé les principes d'une bonne politique d'aménagement quand il dit qu'elle consiste à : « contrôler les axes de développement urbain, structurer et équiper les quartiers d'extension, améliorer la circulation urbaine, restructurer les marchés ». Voilà en somme ce que pose le thème de notre réflexion.

PREMIERE PARTIE

LE MILIEU URBAIN

Chapitre I : DYNAMIQUE SPATIALE

Il faut rappeler que Saint-Louis constitue une ville ancienne qui a été fondée en 1817 par les colonisateurs. Elle était et demeure toujours une cité intéressante tant par son histoire que par son milieu physique.

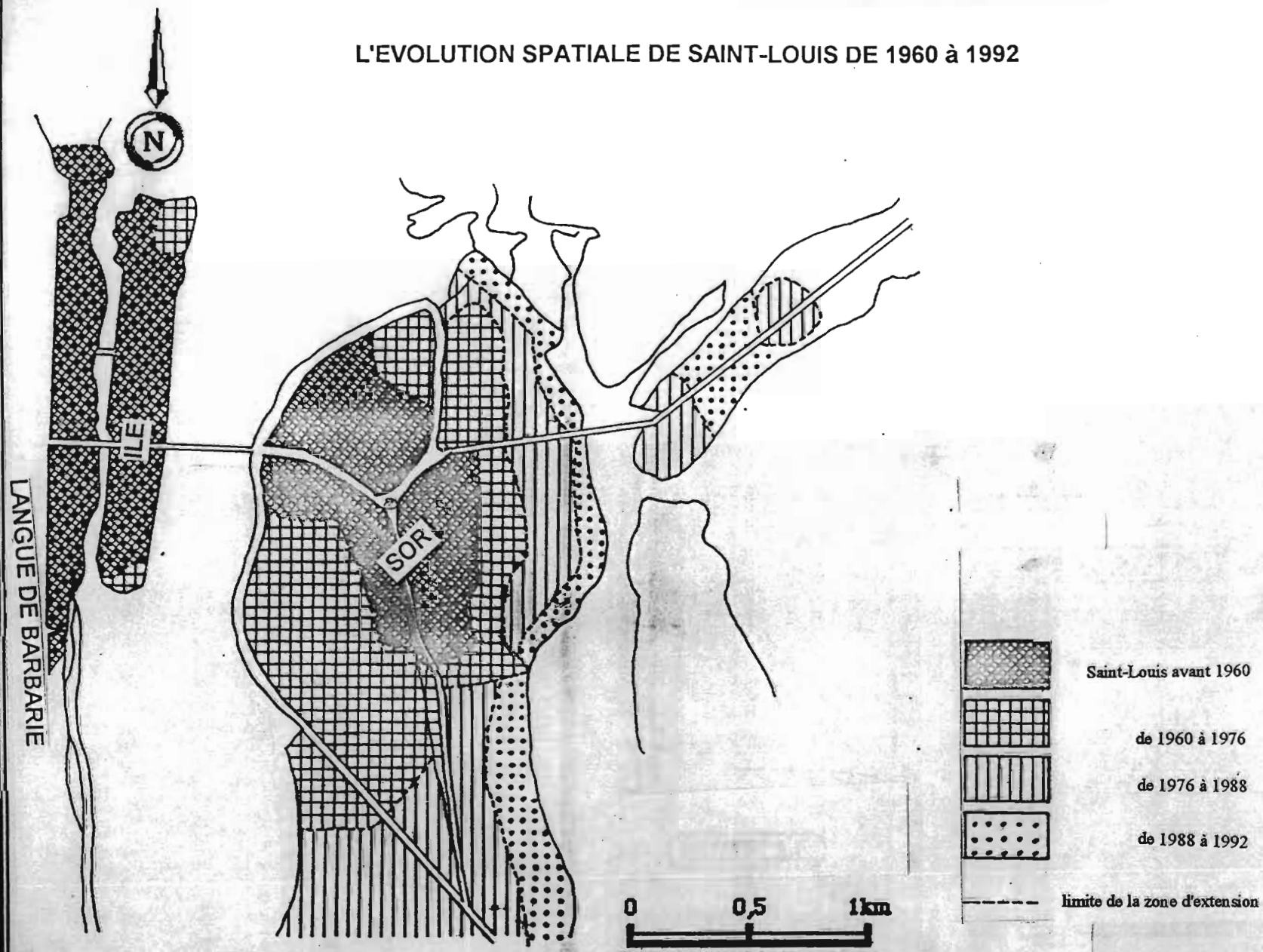
En ce qui concerne son développement, la ville a bénéficié de deux facteurs essentiels :

- sa position géographique : son port, son climat très doux ont été les potentiels qui incitèrent les blancs inévitablement à s'installer dans cette ville pour avoir accès à l'intérieur de la région grâce au fleuve sénégal. L'occupation accélérée de son espace repose également sur son statut de ville commerciale d'une grande renommée et son rôle de plaque tournante pour le nombre très élevé de voyageurs, venant de l'intérieur du pays et de la Mauritanie, qui y transitent. Avec le développement du commerce et les conditions favorables du milieu, les gens tentent de s'y installer de façon définitive.
- la ville de Saint-Louis s'impose comme un noeud de communication virtuel par la place de la ville dans cette partie septentrionale du Sénégal, mais devenu réalité grâce aux facilités de communications et aux besoins économiques.

L'évolution de l'espace de Saint-Louis s'est faite de façon successive : de sa limite initiale à l'île de Ndar et du petit village de pêcheurs sur la langue de Barbarie, la ville a conquis la partie continentale de Sor.

En effet la création de Bouet ville, futur faubourg de Sor a permis à Saint-Louis de dépasser ses limites de l'île. La construction des deux ponts facilitant l'accès aux deux parties de la ville va consacrer l'extension de Saint-Louis qui, en 1870 allait comprendre la Langue de Barbarie, l'Île et le Sor (carte n°3). Dès lors l'extension des habitats à Sor et à la Langue de Barbarie se fait de manière anarchique. A Sor, face aux marécages, l'occupation de l'espace par les populations s'est faite à la suite de remblaiement progressif dans les quartiers de Pikine et environs. Les quartiers dits périphériques de Khor, Ngallèle et Dakar-Bango qui ne regroupaient encore qu'un petit nombre d'habitants intégreront l'aire communale plus tard.

L'EVOLUTION SPATIALE DE SAINT-LOUIS DE 1960 à 1992



Source : Cheikh S. WADE, 1994

Mais c'est au début des années 1950, avec l'émigration doublée de la croissance démographique, que le développement des quartiers par remblaiement sur l'unique zone d'extension de Sor a intéressé Diamaguène, Léona, Sor Ouest et dans une moindre mesure Médina et Sor Sud. Ce phénomène de remblaiement qui n'est pas sans poser de problèmes fâcheux aux populations nous permet de nous attarder un instant sur le site.

En effet ce site aquatique pèse de tout son poids sur les projets d'aménagement urbain. La commune de Saint-Louis se trouve dans une zone de formations Quaternaires récents particulièrement basses et plates. Cette topographie favorise des inondations fréquentes durant la saison des pluies à cause des pluies diluviennes ou les lachers d'eau des barrages surtout dans le grand quartier de Sor où en général les activités socio-économiques sont en partie ralenties du mois d'Août à Octobre. Ce grand quartier de Sor construit sur une cuvette constitue un receptacle pour les eaux pluviales et ne dispose pas d'un système d'évacuation des eaux dû à une occupation anarchique de l'espace.

Pourtant, depuis la promulgation de la loi n° 64-46 du 17 Juin 1964 relative au Domaine National, toutes les villes du Sénégal étaient contraintes d'appliquer systématiquement cette loi sur la distribution des parcelles. Ainsi, aucune personne, quelque soit son statut sociale ne pouvait prétendre à des terrains étendus ou limités soumis à la gestion étatique sans l'aval des autorités communales. Mais face à une demande exponentielle des terrains par des milliers de personnes venues de l'intérieur du pays, les services compétents sont souvent envahis et ils n'arrivent pas à maîtriser l'occupation par les habitations, de l'espace. A défaut de mettre en oeuvre un programme d'aménagement et de viabilisation de l'espace, les autorités favorisent implicitement l'occupation de ces zones marécageuses. La conséquence la plus illustrative est l'inondation du 21 Septembre 1994 où des centaines de personnes ont été sinistrées, à Pikine et environs, Diamaguène, Darou etc.

Cette occupation anarchique de l'espace a provoqué un déséquilibre spatial au niveau des équipements de la ville. La localisation des équipements qui a suivi une certaine logique coloniale laisse entrevoir des disparités notoires. L'urbanisation de l'espace communale, à l'image de toutes les villes coloniales du Tiers Monde, connaît une typologie d'organisation suivant deux axes :

- d'abord nous avons le noyau bien organisé et bien structuré de l'île et de Sor ancien regroupant la quasi totalité des infrastructures socio-éducatives, administratives ainsi que l'essentiel du commerce spécialisé. Egalement, habitent dans cette zone, les dirigeants

politiques, les hommes d'affaires aisés. En matière de réseaux divers, nous retrouvons un assez bon équipement dans l'île où la majorité des habitations bénéficient de branchements en eau, en électricité et même en assainissement.

- ensuite, nous avons les quartiers périphériques et les zones d'extension où les populations « rejetées » du centre et les immigrants essaient de s'organiser autant qu'ils le peuvent. Ces quartiers périphériques se caractérisent par une inexistence sinon une rareté des voies de communication viables et d'équipements. En effet le quartier de Pikine n'a pratiquement pas d'équipements collectifs, tandis que Guet-Ndar, Sor Est et Nord, Ndiolofène et Diamaguène sont nettement en dessous de la moyenne. Pikine demeure le quartier le plus défavorisé à tout point de vue car étant un quartier spontané très complexe. L'urbanisation de la commune n'a pas été suivi par l'édification d'équipements d'autant que la majorité des équipements existants dans la ville date d'avant les indépendances. Pourtant ces zones défavorisées regroupent les deux tiers de la population communale. Or nous savons que l'installation d'un équipement collectif participent d'une manière fondamentale à l'aménagement de l'espace urbain. Il constitue de ce fait un réseau organisationnel en ce sens qu'il devient un pôle d'attraction pour la population qui se regroupe autour et s'identifie à lui en tant que partie intégrante de la ville.

Le dernier élément d'appréciation du milieu physique de la ville et qui est une contrainte majeure pour son extension de son espace est sa position géographique. En effet la ville de Saint-Louis est limitée dans ses parties Nord, Sud et Ouest par le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique, ce qui limite les possibilités d'extension de la ville uniquement à l'Est dans la partie continentale. Ainsi, face à une urbanisation en plein essor, on voit apparaître les difficultés liées à l'aménagement d'espaces à usage d'habitation ou pouvant accueillir des équipements.

La situation de la Langue de Barbarie avec une densité de 700 habitants/hectare est une illustration de l'étouffement de la ville. L'idée de la création d'un nouveau pôle de peuplement à Ngallèle (7 km à l'Est du pont Faidherbe) est née à partir de ce constat d'étouffement de la ville. Là encore les autorités ont été confrontées à d'autres difficultés d'ordre socio-culturel, car même si aujourd'hui le lotissement de la zone a été fait, la distribution des parcelles et le déplacement des populations de la ville restent toujours le grand casse-tête des autorités.

Chapitre II. CARACTERISTIQUES DE L'URBANISATION DE ST-LOUIS

L'étude de la population d'un pays, d'une région ou d'une ville revêt une importance capitale. En effet, cette étude, au delà de son caractère statistique, est un outil d'appréciation qualitative qui permet aux décideurs d'élaborer une politique de population adéquate. La structure qui ressort de cette étude permet d'appréhender, de définir les besoins des groupes d'âges et de sexe sur tous les plans.

La structure urbanisée de la ville de St-Louis est de 4 580 ha avec une population de 122 855 habitants en 1990.

II. 1. L'évolution de la population

L'évolution de la population de la commune de St-Louis, à l'instar de l'ensemble des villes du Sénégal pose le problème de la fiabilité des données.

En 1960, la population communale regroupée autour de l'île, de la Langue de Barbarie, du faubourg de Sor et quelques poches telles Dakar Bango, Ngallèle était estimée à 48 840 habitants, en 1970, elle est passée à 81 204 habitants.

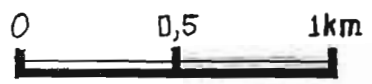
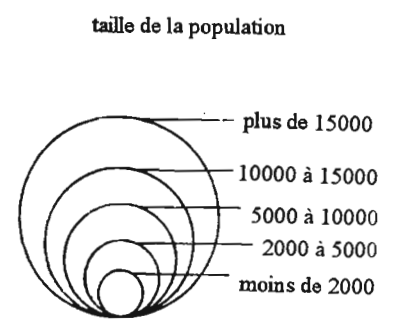
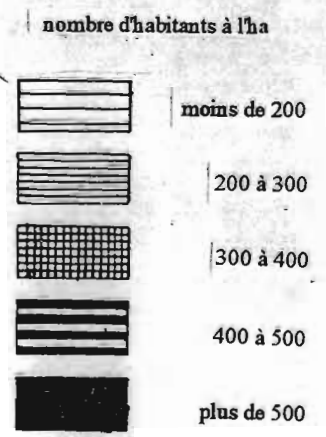
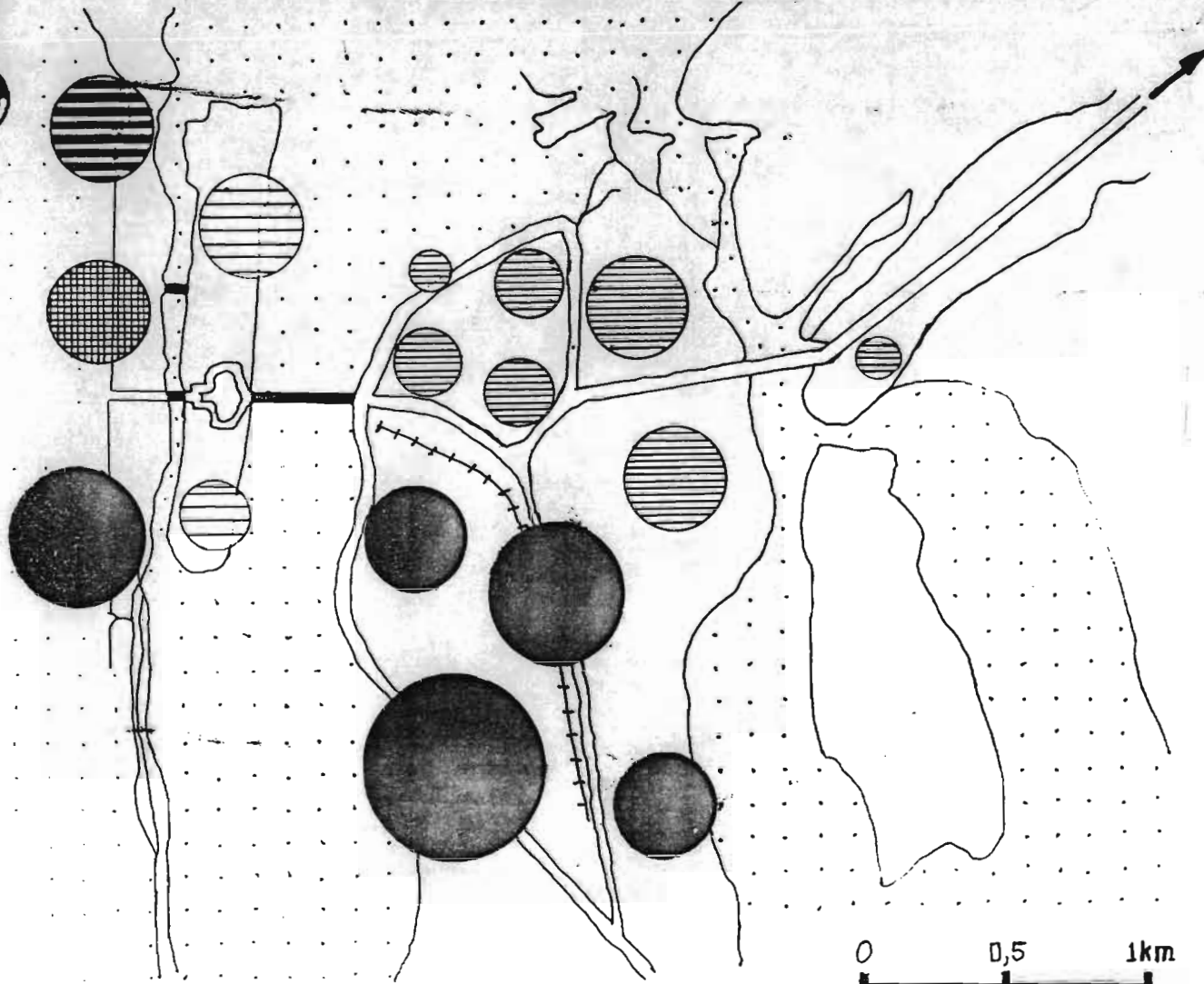
Du premier recensement général de la population et de l'habitat en 1976 à celui de 1988, sa population est passée respectivement à 88 665 et 118 372 habitants soit une augmentation de 26 707 personnes en 12 années. On estime par ailleurs qu'elle est de 122 855 habitants en 1990, une augmentation surtout due au rapatriement des sénégalais de la Mauritanie. Toutes ces données statistiques, de 1960 à 1988 (dernier recensement en date) nous démontrent largement la croissance démographique dans la commune.

Tableau 1 : Commune de St-Louis : évolution de la population

Années	Population	Taux d'accroissement d'une période à une autre	Taux d'accroissement moyen annuel
1960	48 840	5,2%	
1970	81 206	0,31%	2,6%
1976	88 665	2,5%	
1988	115 372	?	

Source : Situation économique de la région de St-Louis, Juin 1993

REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES QUARTIERS ET TYPOLOGIE DE LA CROISSANCE EN 1988



Source : Service Régionale de la Statistique

La ville de Saint-Louis se caractérise par une évolution démographique à deux vitesses : le taux d'accroissement moyen et annuel observé entre 1961 et 1976 était rapide et accélérée, atteignant 4,08% ; il est par contre descendu entre 1976 et 1988 à 2,10%

En comparaison avec les autres communes de la région, St-Louis occupe la première place par sa population. Cette position renseigne sur le dynamisme et le rôle que joue la ville pour l'ensemble de la région.

II. 2 Les disparités en matière d'équipements et l'aménagement des quartiers périphériques.

La maîtrise du sol constitue pour les autorités un préalable avant toute opération d'organisation de l'espace. Mais comme toutes les villes du Sénégal, celle de St-Louis se caractérise par la concentration des équipements collectifs dans les deux noyaux de la ville : l'île et le Sor ancien. On y distingue une disharmonie dans la croissance urbaine, résultant de l'écart entre le rythme relativement élevé, continu du croît démographique et celui très lent, discontinu de la mise en place d'équipements sociaux.

En effet, avec la croissance démographique accélérée, la ville enregistre la prolifération de quartiers spontanés (Pikine, Darou, Gokhu Mbathie) où le bien être social est inexistant.

L'analyse de plusieurs indicateurs sociaux nous permet de démontrer la disharmonie structurelle qui existe entre les différentes zones d'habitations.

II. 2. a. La répartition inégale des infrastructures scolaires.

L'éducation occupe au niveau de la commune de St-Louis une place considérable depuis la période coloniale. C'est ici que les premières écoles modernes de l'AOF ont été ouvertes.

La structure par âge de la population nous édifie sur la jeunesse de celle-ci. En effet la tranche d'âge entre 0 et 20 ans représente plus de la moitié de la population, 59,7%, tandis que les personnes en âge d'activités, entre 21 et 59 ans font 35, 9% et les personnes âgées représentent, 4,4%.

Quant à la répartition selon le sexe, nous avons globalement une prépondérance des femmes sur les hommes : 50,8% contre 49,2%.

Cette jeunesse de la population communale permet de découvrir le nombre très élevé des enfants à scolariser et des besoins en infrastructures scolaires au niveau de la ville.

- l'enseignement primaire : à ce niveau, le tableau n° 2 nous édifie par rapport à la population de chaque zone que l'île est plus équipée. Pour les zones périphériques de Sor et de la Langue de Barbarie, ce sont des bâtiments de 6 classes maximum qui font office d'établissements (Pikine, Guet Ndar et Darou). En effet la comparaison entre le nombre d'établissements et la population totale de chaque zone nous donne les résultats suivant par ordre d'importance : l'île avec 8 écoles pour 10 910 habitants, la Langue de Barbarie, 10 écoles pour 27 899 habitants et le Sor, 21 écoles pour 75 104 habitants.

Le nombre de classes du cycle primaire est pour l'ensemble de la commune de 356 pour un total de 23 810 élèves.

Tableau : 2 Répartition des écoles primaires dans la commune de St-Louis

Localisation	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves			Nombre d'élèves par classe
			Garçons	Filles	Ensemble	
<i>Langue de Barbarie</i>	10	68	1780	1598	3378	49
<i>Ile</i>	8	79	1928	1806	3734	47
<i>Sor et extension</i>	21	209	8881	7517	16 698	79
TOTAL	39	356	12 589	11 212	23 810	66

Source : Inspection de l'enseignement de St-Louis I et de St-Louis II

La proportion des filles est de 47% et le nombre moyen d'élèves par classe est de 66 (voir tableau n° 2)

En considérant les zones, le nombre d'élèves par classe est de 49 pour la Langue de Barbarie, 47 pour l'île et 79 pour Sor . Dès lors, on constate qu'il existe des disparités qui affectent les différentes zones d'habitations.

Pour les enrayer, il apparaît donc nécessaire de procéder à une redistribution équitable de ces biens dans les nouveaux quartiers d'extension.

De même, si l'on procède à une analyse des statistiques sur l'évolution des établissements, et des effectifs scolarisés de 1989 et 1995, on remarque que le nombre d'élèves croît plus vite

que le nombre d'écoles et de classes. En effet, le nombre de classes dans le primaire en 1989 était de 284 pour 15 100 élèves soit une moyenne de 83 élèves par classe tandis qu'en 1995, on est à 356 classes pour 23 810 élèves avec une moyenne plus importante de 66 élèves par classe (cf I. a)

- l'enseignement moyen ; la commune compte 12 CEM pour un effectif global de 5 147 élèves en 1995 contre 3 886 pour 8 CEM en 1989. Le nombre de classes est de 105 soit une moyenne de 49 élèves par classe, avec des disparités à l'intérieur de la ville. En effet, la Langue de Barbarie compte 1 CEM, l'île 6 et le Sor et extensions, 5

Tableau : 3 Répartition des établissements moyens au niveau de la commune

Zones	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Nombre d'élèves			Nombre d'élèves par classe
			garçons	filles	ensemble	
Langue de Barbarie	1	8	253	110	355	44
Ile	6	46	1095	964	2059	44
Sor et extensions	5	51	1745	988	2733	53

Source : Inspection de l'enseignement de St-Louis I et II

- l'enseignement secondaire ; outre le prytannée militaire Charles Ntchoréré de Dakar Bango, la ville compte 4 lycées, 2 à l'île et 2 à Sor.

Tableau : 4 Les différents lycées de la commune de Saint-Louis

Lycées	Date de création	de Nombre de classes	de Nombre d'élèves	Ratio
Charles De Gaulle	1963	34	1323	40
André Peytavin	1961	20	517	26
Ahmet Fall	1960	24	152	37
Cheikh O. F. Tall	1854	26	1068	41
Prytannée Militaire	1923	21	456	22

Source : Inspections de l'enseignement de St-Louis

Nous voyons nettement qu'il y a un déséquilibre important en matière d'équipement scolaires entre les trois entités de la commune. ces disparités zonales se répercutent également entre les différents quartiers , surtout pour les entités de Sor et de Langue de Barbarie.

Il y a aussi des problèmes que l'inspecteur régional de l'enseignement a souligné lors d'un Comité Régional de Développement (CRD) spécial tenu lors de la rentrée scolaire 1994/1996.

Il s'agit du déficit chronique de matériel didactique, de la précarité de l'infrastructure sanitaire au niveau des établissements et de la vétusté de certains bâtiments.

En ce qui concerne la vétusté des établissements, il faut noter que la majorité des bâtiments faisant office d'établissement, datent des années d'avant indépendance (cf tableau 4). Par exemple les proviseurs des lycées Ahmet Fall et Cheikh O.F. Tall et le directeur du CEM Ablaye Mar Diop font état de leur inquiétude sur la dégradation très avancée des murs et plafonds de leur établissement.

Photo 1 : Le CEM Abdoulaye Mar DIOP en réfection

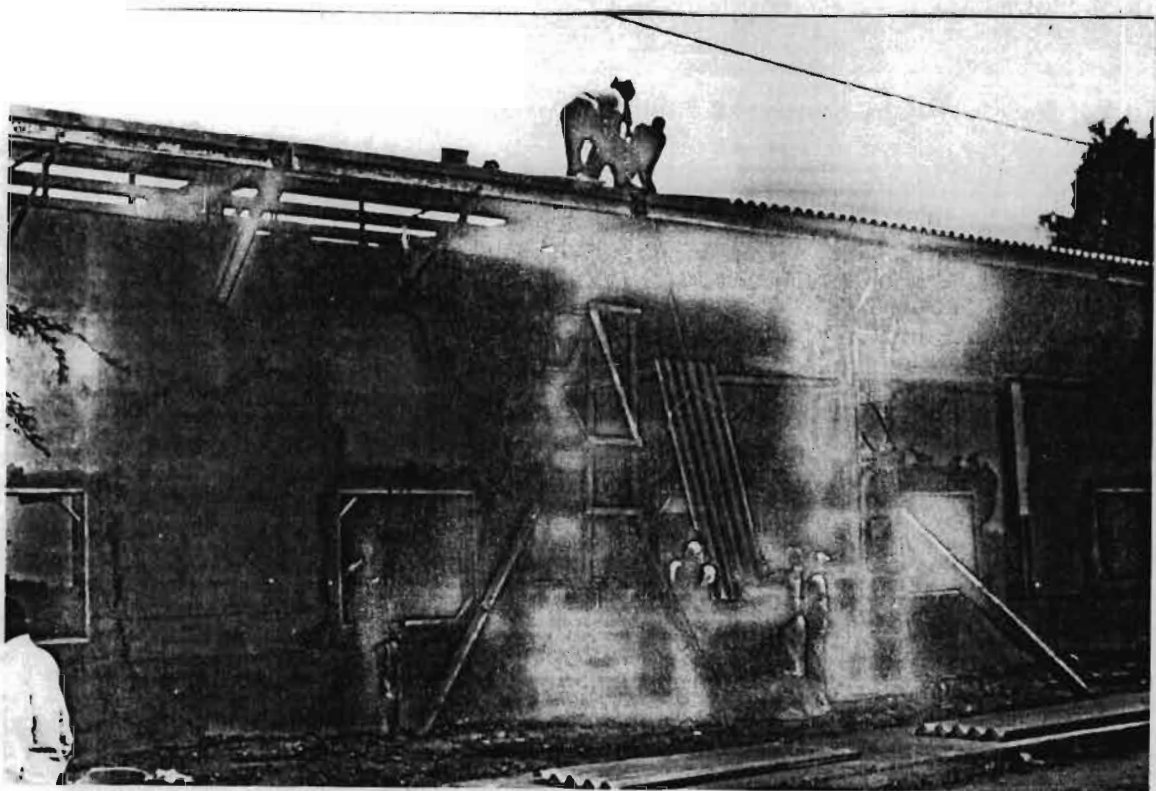
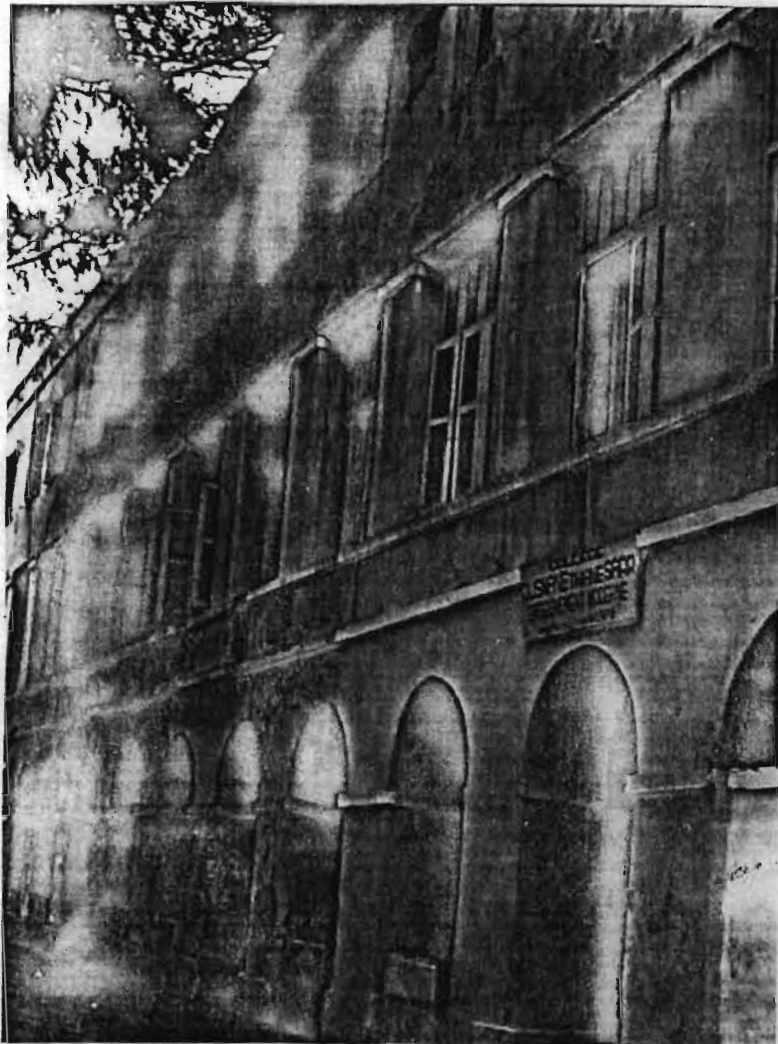


Photo 2 : Bâtiment scolaire en état de dégradation avancée : Collège Ousmane Thiané SARR en face de la place Faidherbe



L'éducation des enfants étant à la base du développement d'un pays, les autorités devraient mettre le maximum d'atout de ce côté ci pour assurer de bonnes conditions d'éducation.

Qu'en est-il de la situation sanitaire, qui occupe le même niveau d'importance que l'éducation ?

*II. 2. **b** Une couverture sanitaire insuffisante*

Il est des secteurs dont l'importance s'explique non seulement par une demande sans cesse croissante de leurs services mais également et surtout par l'impact qu'ils ont sur les populations. La topographie de la ville par rapport au fleuve, la paupérisation de la population,

le problème de l'évacuation des ordures ménagères et l'urbanisation anarchique démontrent de la sensibilité et de la précarité de la situation sanitaire des populations.

L'étude des structures sanitaires des de la ville renseigne sur l'insuffisance des infrastructures de santé et d'hygiène urbaine pour une population communale de 122 855.

Tableau 5 : Les équipements de santé

HOPITAUX					CENTRES DE SANTE				
Nombre	Nombre de lits mater.	Nombre de lits hospitali.	Nombre total de lits	Nombre de lits pour 1000 hab.	Nombre	Nombre de lits mater.	Nombre de lits hospitali	Nombre total de lits	Nombre de lits pour 1000 hab.
1	40	239	279	0,4	1	40	-	40	0,3

CLINIQUES PRIVEES		POSTES DE SANTE URBAIN			
Nombre	Nombre de lits hospitalisation	Publics	Privé	Total	Nombre de postes de santé pour 1000 hab.
2	17	13	4	17	0,15

Source : Tableau de bord des communes St-Louis, 1993

NB: Les ratios sont calculés par rapport à:

- la population régionale pour les lits d'hôpitaux
- la population départementale pour les lits des centres de santé
- la population communale pour les lits de poste de santé

Les deux tableaux ci-dessus qui répertorient le parc d'équipements de santé, nous montrent que la couverture sanitaire est loin d'être face à un environnement hostile. Ces équipements ne répondent pas en effet aux normes minimales fixées par l'organisation mondiale de la santé.

Le nombre de postes de santé urbains sont au nombre de 17, ce qui donne un ratio de 0,13 poste de santé pour 1000 habitants. Même si leur répartition géographique est équitable, ils sont en rupture chronique de stock en médicaments de premiers soins et peu dotés en matériels manitaires modernes. Face à cette situation de pénurie, les populations choisissent d'aller, en

cas de nécessité se faire consulter à l'hôpital régional, doté de moyens sophistiqués mais au nombre insuffisant, vu l'aire territoriale qu'il couvre.

il est toujours pris d'assaut par les malades provenant des quartiers périphériques tous les matins mais également, leur désarroi est au comble quand les médecins leur présentent l'ordonnance à acheter pour se soigner.

cet hôpital dispose de 40 lits de maternité et 239 lits d'hospitalisation pour toute la région naturelle. Ces données numériques sont illustratives du faible niveau d'équipements sanitaires de la ville. Autant la santé du corps est importante pour amorcer toute politique de développement, autant la santé de l'esprit est également à ne pas négliger.

II. 2. c Les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs

Elles jouent une fonction sociale très déterminante dans la société. Elles sont d'une nécessité absolue car, outre la satisfaction individuelle que chacun peut en tirer, elles participent au maintien de la cohésion sociale, au renforcement de la solidarité des citoyens.

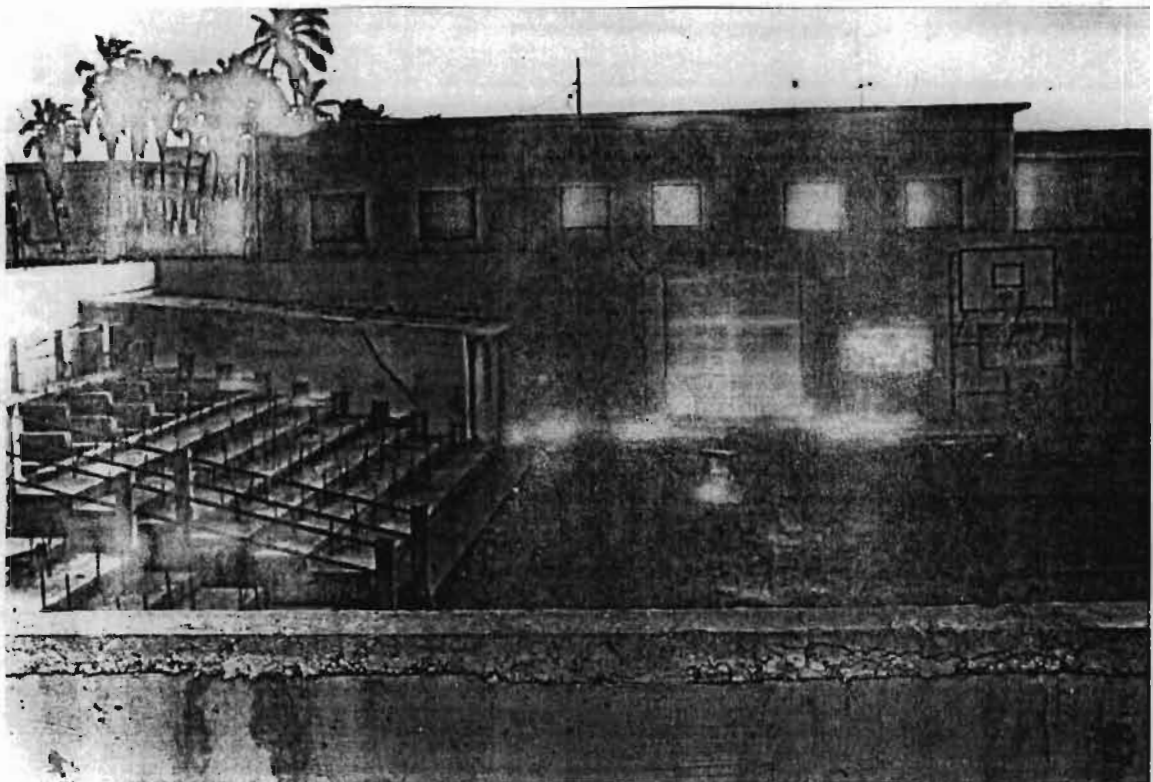
Aujourd'hui, même si selon les statistiques, St-Louis commune est mieux dotée que le reste de la région, il n'en demeure pas moins que ces équipements sont également insuffisants pour une population avec 59,7% de jeunes en manque d'occupation. A cet effet, nous avons pour les terrains de sport : le Racing Club de Léona, le Tennis Club de l'île (Nord), le stade Maître Babacar Sèye à Sor, le stade Ablaye Diagne de l'île (Nord), le stade de Médine, le stadium Joseph Gaye de Ndar Toute, le stadium du CDEPS de Sor.

A l'exception du stade Me Babacar Sèye rénové en 1994, tous les autres stades sont en mauvais état. Le stade de Médine, clôturé en 1992 par l'AGETIP, est impraticable durant la saison des pluies. En effet, au moment où le monde sportif a le plus besoin de ce stade pour les activités populaires de navétanes, il est inondé par les eaux de pluie. Les sportifs sont obligés de se rabattre sur le stade Me Babacar Sèye et le stade Ablaye Diagne qui lui, pose d'énormes problèmes de sécurité aux joueurs et au corps arbitral lors des compétitions. En effet au niveau de ce stade, l'espace réservé au public est trop réduit, moins de 5 m entre le mur du stade et l'aire de jeu, on ne peut pas parler de pelouse car c'est sur le sable que les joueurs sont obligés de frotter leur godasses.

Pour les autres sports, seul le basket peut prétendre occuper une place tout au moins précaire dans le monde sportif de la commune. En effet, parmi les deux terrains que dispose la ville,

aucun n'est fonctionnel. Le stade Joseph Gaye est fermé depuis 1993 pour les besoins d'une réfection qui tarde à se concrétiser.

Photo 3 : Etat du stadium Joseph GAYE, fermé depuis 1993



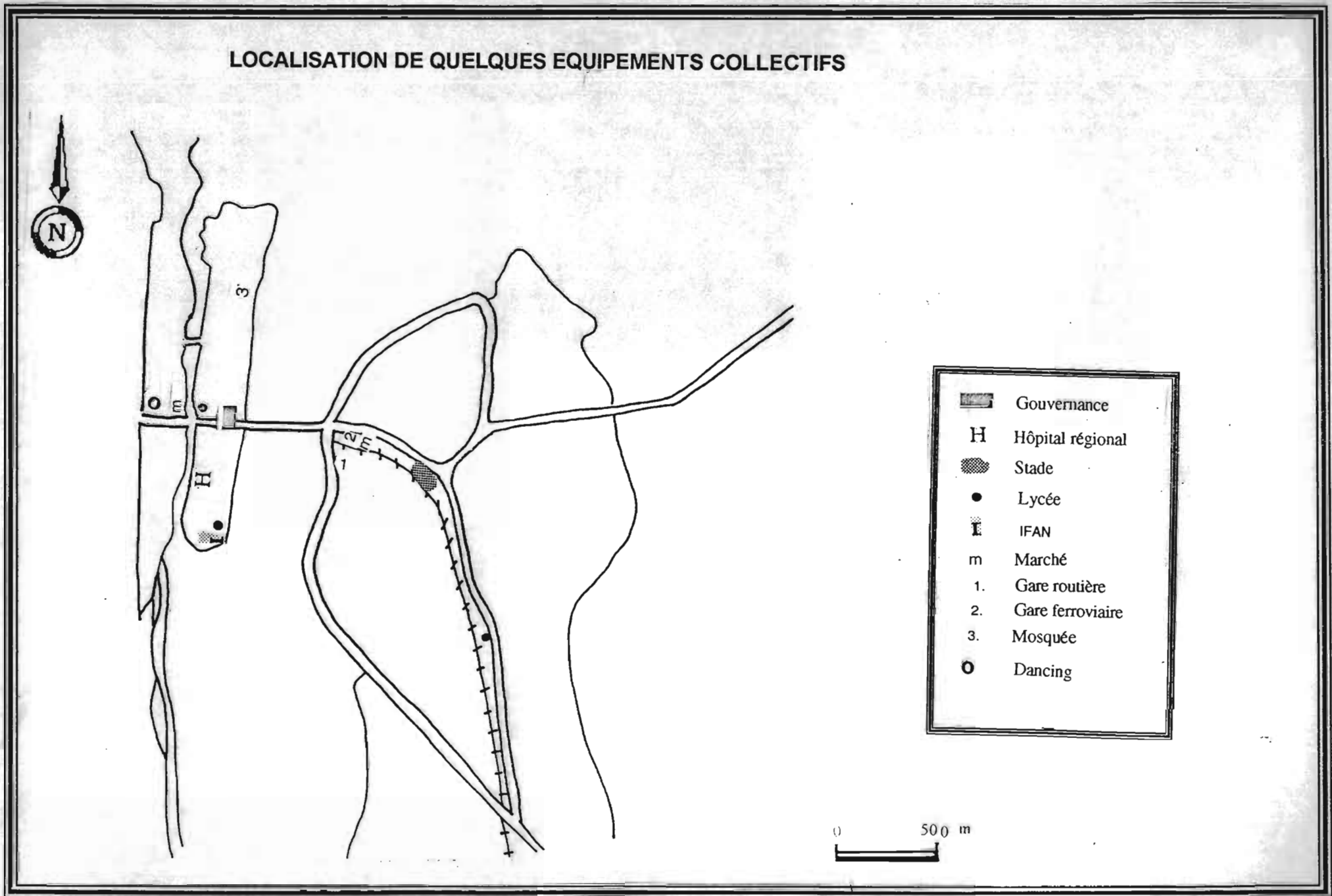
Celui du CDEPS n'a pas de panneaux. Le handball et le volley-ball n'ont quant à eux pas été comptabilisés dans le domaine sportif à St-Louis car ils n'ont pas de terrains.




En ce qui concerne les équipements culturels et de loisirs, St-Louis dispose de :

- la maison de l'île à Sor,
- 3 salles de cinéma (2 à l'île, au quartier Sud) et 1 à Sor

- 1 salle des fêtes à l'île Nord
- 1 musée, le CRDS à l'île Sud
- 1 bibliothèque à l'île Sud
- 2 centres culturels, Gaston Berger au Nord et Abdel Kader Fall au Sud.
- plusieurs night clubs, le casino, le mayo, le saraba au Nord, la chaumière à la langue de Barbarie, le ndeer et le kactus à Sor

LOCALISATION DE QUELQUES EQUIPEMENTS COLLECTIFS



-  Gouvernance
- H** Hôpital régional
-  Stade
- Lycée
-  IFAN
- m** Marché
- 1.** Gare routière
- 2.** Gare ferroviaire
- 3.** Mosquée
- Dancing

0 500 m

Au vu de la localisation de ces infrastructures, on ne peut s'empêcher de constater des disparités inter-communales très importantes. Sur un total de 19 équipements, l'île abrite dans son espace 57,8%, le grand quartier de Sor regroupe 31% soit 4 équipements. Quant à la Langue de Barbarie, son effectif en équipements est de 11,2% soit 1 seul (la chaumière).

En somme, les espaces géographiques les plus peuplés ont le moins d'équipements culturels et de loisirs. Le grand quartier de Sor, avec plus de la moitié de la population n'a ni centre culturel ni bibliothèque publique. Les populations, qui s'en plaignent d'ailleurs, sont obligées de se déplacer jusqu'à l'île pour bénéficier de ces équipements importants pour leur épanouissement.

Une politique de rééquilibrage et de dotation en équipements culturels est plus que nécessaire pour satisfaire les besoins de la population d'autant plus que l'on ne cesse de le répéter, la culture est le levier de tout développement économique.

Outre ces insuffisances, il y a d'autres contraintes notées, liées au fonctionnement de ces équipements, telles que le manque d'entretien et la rentabilité.

Quant aux espaces verts, ils sont les parents pauvres des politiques municipales en matière d'équipements collectifs. Pourtant, ils font partie intégrante de l'environnement urbain. Leur nécessité va grandissant avec la densification de l'espace urbain et plus encore pour une ville dont le climat est parfois contraignant. Ces espaces verts répondent à un besoin d'évasion, d'isolement, de détente, d'air pur et à un attrait croissant pour la nature des citadins. Leurs fonctions sont d'abord esthétique et urbanistique. Or, exceptée la célèbre place faidherbe, St-Louis ne dispose pas vraiment d'espaces de détente.

II. 2. d. Les marchés

Le commerce occupe une place importante dans le paysage économique de St-Louis. Le commerce a toujours été une place tournante des échanges commerciaux depuis la période coloniale. Son urbanisation croissante due à l'exode massif des paysans a entraîné un développement du secteur « informel » qui a pour principale activité économique le commerce, un secteur qui intéresse l'essentiel de la population.

En faisant un aperçu sur les catégories socio-professionnelles, l'on se rend compte de leur diversité et du rôle que chacune d'entre-elles est appelée à jouer dans le développement des

activités productives. L'analyse du tableau sur la répartition de la population par activité nous indique que l'économie de la commune de St-Louis est dominée par 3 secteurs :

- le secteur primaire, qui intéresse la pêche et l'agriculture, occupe un faible pourcentage de la population (environ 4%). Ces 2 activités sont pratiquées, pour la pêche par une population spécifique, les lébous qui habitent en particulier à Guet Ndar et un peu à Pikine ; pour l'agriculture, elle est en général pratiquée par les ruraux qui fuient la rigueur de la sécheresse dans leur village.
- le secteur secondaire compte 7324 actifs soit 6,3 % de la population. La part relative de ce secteur est due à l'artisanat (maçonnerie, ébénisterie, mécanique, tolérerie ...) car la ville de St-Louis n'a pas d'industrie.
- le secteur tertiaire regroupe les commerçants et les fonctionnaires de l'administration. Il intéresse 6863 personnes soit 6%. Cette relative importance trouve ses origines dans l'histoire de la ville qui a été longtemps le centre des affaires et du commerce du Sénégal.

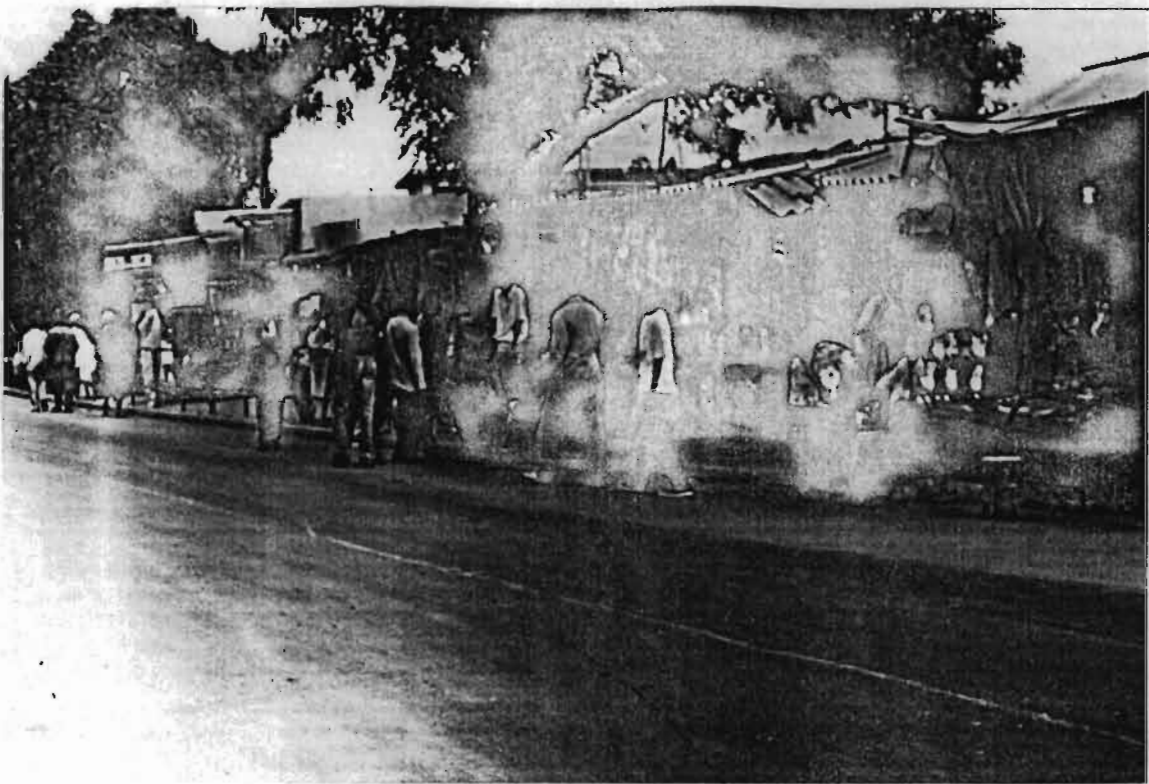
Le manque d'industries qui puissent garantir un emploi stable a fait que la plupart des personnes actives s'adonnent à l'artisanat et au commerce.

Le commune de St-Louis compte aujourd'hui 3 marchés fonctionnels, à Sor, Ndar Toute et Pikine. Ces marchés, bien qu'ils ne présentent pas les mêmes aspects sont les principales sources de revenus de la commune et également de beaucoup de femmes et de pères de familles qui exercent cette activité. Ces marchés méritent aujourd'hui une attention particulière face à l'enjeu qu'ils représentent pour les populations et les élus locaux. Ils souffrent en effet des mêmes maux : insalubrité, insécurité, exigüité.

Ces constats nous donnent l'occasion de nous pencher sur ces marchés en vue de mener une réflexion pour l'amélioration des conditions d'échange commerciaux de la population et également permettre à la commune de tirer le maximum de taxes pour alimenter son budget.

Le marché de Sor (photo 4) est aujourd'hui, en plus du manque d'organisation interne, confronté à un problème d'extension. En effet, il n'y a pas de possibilité d'élargissement car il est limité du Nord au Sud par l'avenue Général De Gaulle et la gare ferroviaire, à l'Est par des habitations et à l'Ouest par une station de service. Face à la croissance démographique et avec le commerce comme principale activité économique, il y a alors une surdensification des étales, qui, aux heures de pointe encombrant l'avenue Charles Degaulle et ne permettent naturellement pas un contrôle efficace des conditions d'hygiène et de sécurité.

Photo 4 : Le marché de Sor, juste à côté de l'Avenue Général De Gaulle



Cette situation suscite dès lors une interrogation quant à l'avenir de ces sites qui d'une part est devenu exigu et annihilé d'autre part tout processus pour une meilleure rentabilisation tant au niveau de l'espace que des recettes par son manque d'organisation interne. Plusieurs voies

autorisées se sont levées pour dénoncer cet état de fait. Il a fait également l'objet de nombreuses études, à la demande des autorités communales. Il en ressort 4 observations :

- développement anarchique du marché
- conflit dans la vocation des lieux
- problème de sécurité, d'hygiène et d'insalubrité
- recouvrement incomplet des terres dû par un manque de plan de gestion du marché et également par laxisme des agents.

Ces observations négatives ont fait suite à une série de propositions et de solutions. Pour ce faire, des objectifs opérationnels ont été visés. Il s'agit en effet d'améliorer la qualité des services offerts à la collectivité, les conditions d'hygiène et de sécurité et de renforcer l'activité commerciale. Tout ceci ne peut se faire que dans un programme d'extension et de réaménagement du site marchand ainsi qu'une amélioration de la circulation aux alentours du marché par l'aménagement d'un parking de transport en commun, individuel et de marchandises. Enfin il faut réorganiser et assigner des objectifs à la structure chargée de la collecte des taxes afin d'améliorer les recettes municipales.

La réalisation de tous ces objectifs requiert l'implication de tous les acteurs de la ville de St-Louis. En effet l'extension du marché, vu ses limites demande la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) car elle se fera sur des espaces déjà occupés. La ZAC permettra de discuter de la nécessité et l'opportunité de déplacer les gares routière et ferroviaire, de l'utilisation de leurs bâtiments et également du nouveau site qui devrait accueillir ces équipements. Il est en outre évident que la réalisation de l'ensemble de ces actions ne pourrait pas être financée par le budget de la municipalité. L'estimation du coût d'un tel projet exige de gros moyens financiers et matériels. En effet, en plus de la participation volontaire des habitants de la commune, il faudrait dès lors pour les autorités communales se pencher sur la recherche de partenaires ou bailleurs de fonds intéressés par ces projets.

La précarité du marché réduit de beaucoup son impact sur la ville si bien que la réalisation de ce projet si audacieux soit-il, s'impose.

En ce qui concerne le marché de Pikine, il est constitué uniquement de barraquements au nombre de 20. Son existence est facilitée par le développement du quartier spontané et populaire de ladite localité. Il se situe sur un espace étroit le long de la nationale 2, à l'entrée de la ville. Face à la croissance des habitations et au développement du commerce dans cette

zone, il s'avère nécessaire de trouver un autre emplacement pouvant accueillir un marché plus fonctionnel et mieux organisé que les populations du quartier ne cesse de réclamer.

Tableau 6 : Situation des marchés à Saint-Louis

<u>Nature</u> <u>Marchés</u>	Souks	Cantines	Baraquements
<i>Sor</i>	230	430	
<i>Ndar Toute</i>	130	148	
<i>Pikine</i>			20
<i>Eaux-Claires</i>	transformé	en	dispensaire
<i>Goxu-Mbathie</i>	non	encore	fonctionnel

Source : Perception municipale de St-Louis

La Langue de Barbarie dispose aussi d'un marché très dynamique dans la quartier de Ndar Toute. Malgré des investissements relativement importants, il souffre également des mêmes maux que celui de Sor ; insalubrité et insécurité constituent les constantes habituelles. Ce marché apparaît aujourd'hui très étroit pour une population dont la pêche et le commerce constituent les principales activités économiques. Il manque de plan de gestion car les étales et les cantines foisonnent de partout, à l'intérieur comme à l'extérieur au niveau de la voie publique où les taxis bagages et les cars de transport se mêlent au désordre. Ainsi, il est nécessaire de réorganiser et de réglementer les installations de ce site marchand pour permettre à chacun de faire son travail dans les meilleures conditions.

Du fait de l'autonomie d'intervention et la liberté d'initiatives des responsables municipaux, les marchés présentent des enjeux politiques et économiques très sensibles. En contre partie des recettes qu'ils génèrent, il est indispensable de prendre les dispositions utiles et hardies pour le respect des conditions minimales de travail et d'hygiène proposées aux commerçants et à leurs clients. D'autant que la mobilisation optimale des recettes fiscales assises sur ces activités, devrait permettre de dégager rapidement les moyens financiers nécessaires à une réhabilitation des installations et à l'amélioration des conditions matérielles offertes. Il serait aussi opportun de privilégier des actions spécifiques en essayant d'y introduire un peu plus de rationalité.

II.2.e. Les gares routières

La commune de St-Louis dispose officiellement de 2 gares routières ; l'ancienne gare dite gare routière de Bango et la nouvelle située à coté de la gare ferroviaire.

La gare routière de Bango fut la principale gare de St-Louis. Malgré la construction d'une autre faisant office de principale gare routière, l'ex gare routière de St-Louis est toujours fonctionnelle. En effet, c'est le terminus des véhicules appelés taxi brousse, les taxis clandestins et officiels et même des cars rapides. Cependant son site paraît étroit et surtout enclavé car faisant face au grand marché de Sor, ce qui encombre la circulation au niveau de l'avenue Général De Gaulle à toute heure de la journée.

La nouvelle gare routière a une situation plus complexe. Elle est en effet gérée par la compagnie sénégalaise du Sud-Est (CSSE) en vertu du bail qui a été passé entre elle et l'Etat en 1970. A l'heure où la commune cherche d'autres voies pour améliorer ses recettes, il serait intéressant de revoir la situation de cette gare car semble t-il, c'est la seule gare qui ne soit gérée par une commune au Sénégal. Ainsi dans le cadre du projet d'extension du marché central de Sor, il est prévu le déplacement de cette gare à l'entrée de la ville. La recherche d'un autre site se justifie en ce sens que cette gare routière n'est plus en mesure d'assurer le stationnement de tous les véhicules qu'elle attare, la structure d'accueil est insuffisante.

En dehors de ces 2 gares routières, il y en a qui existent de fait comme nous l'avons souligné plus haut. Ce sont entre autres, les stationnements irréguliers de cars rapides, taxis clandestins et calèche à côté des marchés de Sor, Ndar Toute et à l'entrée de Pikine.

II.2.f Aspects du problème de l'assainissement

x

D'une manière générale, il apparaît que la propreté d'une ville, son pouvoir attractif et ses petits plans d'aménagement sont du ressort décisionnel de la municipalité. Celle-ci pour faire face à l'urbanisation galopante avec son cortège de problèmes doit disposer de moyens techniques, financiers et matériels très efficace et variés ; mais elle a aussi besoin du comportement responsable de ses occupants pour la sauvegarde du milieu de vie. La commune de St-Louis, à l'image de l'ensemble des communes du Sénégal éprouve d'énormes difficultés pour assainir son environnement.

- Le drainage des eaux pluviales : le climat et la particularité du site de la ville de St-Louis font de ce problème une préoccupation pour les populations. Si l'île est relativement pourvue en réseau d'évacuation pluviale, la Langue de Barbarie et le grand Sor n'en disposent pas. Etant donné que tout le Sor est bâti sur un remblai, il existe une grande majorité de terrains dont les remblais ne sont pas suffisants. Il s'agit par exemple des quartiers de Diamaguène, Léona, Eaux Claires, Diaminar, Darou, Médina, si bien que les eaux de pluie, associées à la mauvaise qualité des routes et des rues, font apparaître des zones importantes d'eaux stagnantes. Ce qui favorise l'impraticabilité des voies telles que, l'avenue Général de Gaulle , l'avenue des Grands Hommes, la rue de France, et la prolifération des moustiques, vecteurs de maladies.

Ces zones impropres à l'habitation sont envahies par les populations à la recherche d'un toit. Ces populations s'installent sans l'aval des autorités. Les ordures ménagères sont en général utilisées pour remblayer ces bas-fonds, d'où le risque manifeste de pollution de la nappe d'eau souterraine et de l'air par le dégagement toxique des ordures fermentées qui ont pour conséquence les altérations sanitaires.

- Elimination des eaux usées : quand on parle de systèmes d'évacuation des eaux usées, on pense à l'île qui constitue la zone la plus structurée de la ville.

En 1981, le plan directeur d'assainissement rédigé par Ital Consult a permis de démarrer en 1987 un programme d'urgence entièrement financé par le gouvernement Italien. Ce programme a donné lieu à la réalisation d'un nouveau système d'assainissement moderne et national destiné à résoudre de manière efficace et définitive les nécessités hygiéno-sanitaires de la ville. Il est communément appelé le réseau SINCO du nom de la société réalisatrice SINCO-SPA. Ainsi les eaux usées sont collectées par une cuvette de lagunage située sur le bord du fleuve Sénégal à environ 7 km au Sud de la ville.

Cependant, le problème n'est pas encore résolu pour des raisons particulières qui obligent les populations victimes à adopter des alternatives pas du tout sécurisantes pour l'environnement et la santé.

D'abord le réseau ne touche pas tous les quartiers de la ville comme Diamaguène, Gokhu Mbathie, Diaminar, Eaux Claires, Médina, Darou, Pikine, Guet Ndar qui représentent ~~qui sont~~ pourtant des quartiers à forte densité de population. Le second handicap se trouve être le coût des branchements à ce réseau de la SINCO. Le coût très élevé (150 000) ne permet pas à la

majeure partie des populations des quartiers touchés par ce réseau d'en bénéficier. Il faut aussi signaler que la maintenance du réseau incombe à la SONEES. Face à ces deux contraintes majeures, les systèmes qui prédominent dans ces zones sont les systèmes individuels (fosses septiques ou dans la nature). Même ceux là qui ont des fosses, par souci de ne pas très vite les remplir, déversent les eaux de ménage ou font leurs besoins au niveau des cours d'eau. Il existe également un service privé, qui assure l'entretien de ces fosses septiques, appelé GEAUR*. Pour chaque vidange, l'intéressé doit payer 6 000 Fcfa. Ceux qui n'ont pas les moyens vident leur fosse dans un trou creusé en général sur la voie publique avec tous les risques que cela comporte.

- L'enlèvement des ordures ménagères : à travers l'ensemble des villes du Sénégal, les ordures ménagères constituent l'une des préoccupations majeures des autorités municipales et des populations (photo 5). Elles apparaissent cependant comme une tâche difficile et lourde à la charge des autorités.

Photo 5 : Les ordures ménagères, un casse tête pour les autorités communales (photo prise dans le quartier de Darou)



A St-Louis, même si les populations ont marqué des progrès significatifs surtout au niveau des quartiers centraux, il reste encore à faire. Toujours est-il que l'île est beaucoup plus assainie du fait de son lotissement régulier et de la praticabilité des voies. Ce progrès est à mettre à l'actif de la société privée Italiana Investimenti car le secteur de l'assainissement a été privatisé et confié à cette société. Il existe à St-Louis 3 systèmes de collecte des ordures ménagères.

* le porte à porte est fait quotidiennement par des tracteurs dans les zones accessibles.

* les points de regroupement : ce sont des bacs à ordures ou contenaires au niveau de certains points stratégiques des quartiers, le long des rues ou croisement, pour permettre aux populations de fournir le moins d'effort possible pour évacuer leurs ordures et éviter de les déposer n'importe où. Ces points de regroupement sont jugés cependant insuffisants et peuvent rester plusieurs jours sans être vidés. La réaction des populations parfois est d'aller chaque jour déverser les ordures dans le fleuve ou sur les berges. Cela engendre fréquemment des conflits avec les habitants riverains à Ndar Toute par exemple où ces derniers ont monté des vigiles pour veiller à la propreté de ces lieux.

* le compostage : ce troisième système est géré par la coopération Lilloise sous financement de la Caisse Française de Développement. Il concerne les zones les moins structurées et les moins viabilisées avec une absence quasi totale de routes et de systèmes d'assainissement. Ce sont les quartiers de Pikine, Léona, Eaux Claires, Diaminar, Médina Course, Darou, Ngallèle et Dakar Bango. Selon son responsable, le système fonctionne actuellement à 50 % et est géré en collaboration avec les populations de ces quartiers qui se sont constituées en GIE. Ce projet dénommé SETOM consiste à la collecte primaire et à l'évacuation par un système de traction animale avec un accent particulier porté sur le traitement des ordures ménagères en vue de la fabrication de compost. Il cible surtout la population jeune sans emploi qui est désintéressée à partir des produits de la vente de ce fumier aux maraîchers et jardiniers. L'intérêt de ce système réside dans le fait qu'il permet une prise de conscience de la population. En effet, du fait de la forte densité démographique de ces zones, la prise en charge du nettoyage par les populations elles-mêmes est indispensable. Le

système se basera sur les forces vives des quartiers notamment les associations de jeunes, les femmes etc.

Malgré le manque accru souligné par le responsable, il existe un autre problème qui lui est d'ordre politique. En effet, devant l'intérêt croissant accordé à ce projet par les populations, la mise en place des GIE est source de conflits du fait des responsables politiques locaux qui, manifestement ; veulent s'approprier le projet. Cela contribue, selon le responsable, à retarder l'extension de ce système à d'autres quartiers de la commune.

La problématique de la gestion du cadre de vie à St-Louis est aujourd'hui confiée à la société privée italienne Italiana Investimenti.

Dans son document de «projet d'assainissement collectif, évacuation et traitement d'ordures ménagères pour la commune de St-Louis », elle a fait des propositions dans le sens de promouvoir une bonne politique de gestion du cadre de vie de la ville.

Il s'agit entre autres, dans les zones urbanisées que sont la Langue de Barbarie, l'île et le Sor Nord-Est qui est lui limité par la route du cimetière et l'avenue général Degaulle (Ndioloffène, Darou, Diamaguène et HLM) accessibles aux camions même si toutes les rues ne sont pas bitumées, de multiplier les bacs à ordures.

Pour les berges à la plage, la présence des pirogues constitue un obstacle pour le nettoyage quotidien.

Dans les zones à forte densité où les habitations sont installées de façon irrégulière, il s'avère nécessaire de généraliser le projet SETOM avec l'implication effective des populations locales. En effet, leur implication devient aujourd'hui une nécessité impérieuse car une bonne gestion des ordures au plan micro, résoudrait à moitié le problème.

La société Italiana Investimenti dispose d'un matériel relativement important avec un personnel motivé. Son parc de matériel roulant, diversifié se comporte comme suit : un camion compacteur (grand modèle), deux camions munis d'un compacteur et d'une benne tasseuse de 8 m³, un camion benne pour l'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures de 8 m³, un terna FB 7B, une pelle mécanique de 3 m³ FR 19, 4 tracteurs munis d'une pelle tamiseuse, une essuyeuse de route, une tamiseuse de sable, un véhicule de service 4 x 4 (grand modèle), un véhicule de service (petit modèle), il y a également le petit matériel pour le personnel de ramassage et de nettoyage.

Quant au contrat avec les autorités municipales, il est d'un an renouvelable. Il s'élève à 140 000 000 par an.

- L'éclairage public : à l'image des autres équipements urbains de la commune, il connaît également quelques défauts. Le plan d'électrification de la ville est loin de suivre le rythme d'extension urbaine. Les disparités du réseau d'électrification publique se présente ainsi : l'île, le quartier qui fait la fierté des St-Louisiens est mieux desservi avec ses jets de lumière.

Dans les zones de la Langue de Barbarie et le grand Sor, on note deux situations plus ou moins contradictoires. A ce niveau, toutes les artères principales sont éclairées par des lampadaires mais le contraste est perceptible à l'intérieur des quartiers qui plongent dans l'obscurité dès la tombée de la nuit. Certains quartiers paraissent vivre sous des ombres car les lampadaires sont éloignés les uns des autres.

L'autre problème constaté sur l'ensemble de la ville est le remplacement des ampoules grillées. Les populations se plaignent de remarquer que les ampoules défectueuses restent des semaines voire des mois sans être changées.

Toutes ces situations concourent à créer un climat d'insécurité dans ces milieux non éclairés. C'est également une situation favorable pour les agissements illicites et malsains.

II.2.g Analyse du comportement des populations

Aujourd'hui, s'il est aisément démontré que la municipalité n'est plus capable à elle seule de gérer le cadre de vie urbain, l'implication des populations qui sont les premières bénéficiaires et l'identification d'autres partenaires se posent avec acuité.

St-Louis est répartie en 3 entités géographiques qui sont caractérisées par des spécificités socio-économiques et culturelles différentes. Ces spécificités sont aussi déterminantes et expliquent les besoins en infrastructures.

Tableau 7 : Fréquence des équipements communautaires

<i>Equipements éducatifs</i>	16,61%
<i>Equipements culturels</i>	27%
<i>Equipements sanitaires</i>	38,38%
<i>Equipements sportifs</i>	18%

Source : Enquête personnelle, 1995

Lors des enquêtes que nous avons eu à effectuer en vue d'obtenir un certain nombre d'appréciations du niveau de développement des équipements collectifs, il s'est agit de voir d'abord quels sont les équipements les plus sollicités. A partir de ce moment, nous seront en mesure d'appréhender les priorités des populations et par là, déterminer leurs besoins. A cet effet, le tableau ci-dessus nous indique la prédominance dans les sondages des équipements sanitaires avec 38,38% de la population enquêtée. Les zones de Sor et la Langue de Barbarie ont surtout fait la différence. Les raisons de cette prédominance se retrouvent dans les conditions précaires du cadre de vie de ces zones. Comme nous l'avons montré plus haut, ces zones se caractérisent par leur densité, leur exigüité et leur insalubrité surtout au niveau des quartiers irréguliers.

Même s'il y existe des centres de santé, la fourniture en matériels de santé reste dérisoire.

Les équipements culturels et sportifs viennent respectivement en 2e et 3e position. En effet la fréquence de ces équipements est de l'ordre de 27% et de 18% à cause de l'importance des jeunes et du secteur éducatif dans la ville. Malgré les sollicitations fréquentes qu'ils font l'objet, leur accès est très difficile et ce d'autant plus qu'ils sont mal répartis et insuffisant

Tableau 8: Appréciation par les populations du niveau d'équipements

Appréciations des populations	Réponses en pourcentage
<i>Suffisants</i>	1,08
<i>Moyens</i>	9,72
<i>Insuffisants</i>	86,48
<i>Eloignés</i>	2,7

Source : Enquête personnelle, 1995

La situation décrite ci-dessus explique les appréciations que nous avons dans le tableau.

Nous le voyons donc, la quasi majorité de la population enquêtée se plaint de l'insuffisance notoire du parc d'équipements collectifs de la ville. En effet, 86,48% pensent que les équipements existants ne sont pas suffisants en nombre et, les 2,7% pensent également que certains équipements sont éloignés de leur quartier, cela concerne surtout les équipements culturels concentrés au niveau de l'île, l'hôpital régional et les aires de jeu.

Devant cette situation pas du tout reluisante, le jugement que la population portera sur la politique municipale en matière d'équipements collectifs ne sera pas surprenant. En effet, au vu de tout ce diagnostic, 66,49% des personnes enquêtées jugent inefficace la politique municipale. Ce qui n'a pas surpris outre mesure les autorités car selon elles, le simple citoyen ne comprenant pas les mécanismes de fonctionnement de l'institution et encore qu'ils sont rares les redevables qui s'acquittent normalement de leurs droits civiques, est considéré comme un profane.

II.2. h La politique hydraulique de la commune

Le ravitaillement de la commune en eau potable, assuré par la SONEES nous permet également de saisir les disparités qui existent entre les multiples quartiers de la ville en matière d'infrastructures hydrauliques.

La commune de St-Louis est alimentée par une exploitation d'ordre fluvial. L'eau est en effet pompée à la hauteur de Dakar Bango d'où elle est acheminée vers l'usine de traitement de

Khor distante de 7 km. C'est à ce niveau que l'eau est traitée et stockée dans un château d'eau pour ensuite être distribuée à travers la ville.

Si jadis, il existait des perturbations inhérentes à la sécheresse qui engendraient la remontée de l'eau salée dans les zones de captage, il est aujourd'hui constaté que cela relève d'un vieux souvenir grâce au barrage de Diama. De l'avis des autorités de la SONEES, la consommation en eau potable est aujourd'hui assurée car le château d'eau est pleinement rempli vers 22 h ce qui fait qu'on est obligé de stopper le pompage pour le reprendre ensuite quand c'est nécessaire.

La SONEES compte au niveau de la ville 12 484 branchements dont 10 512 abonnés. Malgré ce nombre important d'abonnés, le projet de branchements sociaux n'a pas réussi à 100 % surtout au niveau des quartiers irréguliers. En effet, l'occupation anarchique de l'espace empêche aux agents de la SONEES d'installer leur conduite d'eau dans cesdites zones. Dans sa nouvelle stratégie, la SONEES a initié une politique hydraulique visant à responsabiliser les populations locales par la privatisation des bornes fontaines.

Cette stratégie participative a permis de réduire le problème de confrontation physique, la stagnation de l'eau sous forme de borbier autour des robinets publics, de réduire les gaspillages de la ressources et également permettre à la fois à la SONEES de régulariser sa situation financière et de diminuer les dépenses des collectivités locales qui payaient les factures de robinets publics à la SONEES. Désormais, la gestion de l'eau par les infrastructures installées par la SONEES est confiée à des personnes désignées par les chefs de quartiers. Ces gérants sont tenus de régler la facture d'eau de la borne fontaine à la société à raison de 140 f cfa le m³. Cependant, faute d'instruments de mesure, ces derniers revendent la bassine de 20 l à 5 f cfa, ce qui revient à 250 f cfa le m³.

Malgré une marge bénéficiaire de 110 f cfa le m³, ces gérants arrivent très difficilement à payer leurs factures. Selon le chef de l'exploitation, sur 95 bornes fontaines privées, 35 sont fermées temporairement pour cause de non paiements de factures. Cette situation met en évidence le problème du choix des personnes habilitées à gérer ces infrastructures.

Tableau 9 : Répartition selon les quartiers des bornes fontaines publiques

Quartiers	Sud	Corniche	Camp de garde	Diaminar	Ndiolofène	Médina Champ de course	Santhiaba
<i>Nombre</i>	2	8	1	4	6	5	2
Quartiers	Diamag.	Darou	Pikine	Léona	Guet-Ndar	Mbakhana	Goxu Mbathie
<i>Nombre</i>	3	7	10	6	2	2	2

Source : Enquête personnelle, 1995

L'exploitation de ce tableau nous permet de comprendre largement l'inégale répartition des bornes fontaines entre les différents quartiers de la ville.

Sur un ensemble de 60 bornes fontaines, 52 sont implantées au niveau du grand quartier de Sor, 2 à l'île et 6 à la Langue de Barbarie. Il n'est pas illustratif de calculer le ratio de nombre d'habitants par borne fontaine car dans certaines zones, la majorité des concessions a son propre branchement.

Mais la zone de Sor qui regroupe les grands quartiers populaires et parfois irréguliers à l'image de Pikine, Diaminar, Ndiolofène regroupent plus de robinets publics. Pour une population urbaine totale de 75 104 habitants, Sor dispose de 52 bornes fontaines. On peut même dire que dans les quartiers de cette zone, la répartition connaît un déséquilibre : 3 à Diamaguène, 10 à Pikine, 6 à Léona et 5 à Médina- Champ de course. Comme toujours dans les quartiers centraux de l'île bien structurés, il existe peu de bornes fontaines. Les populations de cette zones sont épargnées du transport de l'eau. Leurs concessions ont en effet chacune un branchement. Seul le quartier du Sud dispose de 2 bornes fontaines.

Quant à la zone de la Langue de Barbarie, on dénombre 2 bornes fontaines dans chaque quartier, ce qui fait un total de 6 pour une population de 27 899 habitants.

L'eau demeurant la source de vie, l'aménagement des quartiers périphériques permettant par la même occasion l'installation de conduite d'eau potable donnera la possibilité aux concessions de cette zone d'avoir leur propre branchement qui leur épargnera pour l'alimentation en eau potable.

Les autorités communales et la société qui sera privatisée dès le moins de Janvier 1996 devront faire la synergie de leurs moyens dans le sens d'équiper en infrastructures hydrauliques toutes les zones d'habitation de la ville.

DEUXIEME PARTIE

**GESTION DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-LOUIS**

Chapitre I : LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Nous avons indiqué plus haut la création de la commune date d'il y a 3 siècles. Après la perte de ses fonctions initiales, St-Louis est devenue capitale de la région du même nom, anciennement région du Fleuve. Cette mutation fait dire à certains que l'administration municipale et la population de la ville se cherchent encore. Pour preuve, il n'est pas rare qu'à chaque occasion les autorités et même la population brandissent leur passé historique pour signifier leur place dans le Sénégal. Une localité peut-elle avoir comme argument sa position historique pour prétendre bénéficier des privilèges au niveau des politiques d'investissements du gouvernement. En tout état de cause, comme nous venons de le remarquer dans le chapitre précédent, l'urbanisation de St-Louis à travers ses équipements est loin de situer la ville au premier plan sur l'échiquier national. Face à l'évolution dans le temps qui entraîne inmanquablement le changement des données. Les autorités municipales doivent impérativement avoir de nouvelles méthodes de gestion qui s'adaptent aux réalités de la décentralisation.

A l'image de toutes les communes, St-Louis est administré par un conseil municipal fort de 72 membres élus qui a à sa tête un Maire élu au suffrage universel et 7 adjoints. Avec le processus de décentralisation, les responsabilités du Maire sont devenues plus accrues. Ce processus de décentralisation devrait dans une année aboutir à la création d'assemblées territoriales régionales qui verraient leurs compétences étendues à presque tous les secteurs de vie.

Dans l'état actuel, le Maire détient 3 pouvoirs :

- un pouvoir juridique ; il peut prendre des arrêtés et décisions engageant la commune.
- un pouvoir financier ; il est à la fois administrateur de crédit et ordonnateur du budget car il est sensé de par son investiture représenter l'aspiration de la population.
- un pouvoir patrimonial ; le Maire est responsable des biens et meubles de la commune. Il doit aussi écouter et traiter les préoccupations de la population.

En résumé, il est dans la commune ce que le Président de la République représente pour la Nation. Ses pouvoirs sont exercés dans le respect stricts des lois et règlements sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Cette tutelle est d'ailleurs traduite par la présence d'un secrétaire général qui est un agent de l'Etat détaché. Il supervise l'ensemble des structures dépendant de la municipalité, seconde le Maire dans sa politique de planification, dans la gestion des

ressources et coordonne les différentes activités municipales. Il apparaît aux yeux des citoyens comme le complice du Maire, les adjoints du Maire se trouvant être ses opposants directs. Au niveau de St-Louis, le Maire n'étant pas résident, c'est le secrétaire général qui « gère » l'institution, les adjoints jouant un rôle négligeable. Quant au conseil municipal, il aide également le Maire au niveau de l'élaboration des politiques de développement, de la recherche des moyens à travers ses différentes commissions. Celles-ci sont au nombre de quinze (15), chacune d'elles a un président, un vice-président et un rapporteur.

1) la commission des finances : elle veille à l'application du budget, au contrôle des finances et recettes et suit également l'exécution du plan d'investissement de 1988. En effet, elle veille à la préparation et à la mise en oeuvre de la politique communale dans les domaines suivants :

- * ressources fiscales, revenus du patrimoine communal et les redevances relatives à l'utilisation des services publics communaux ;

- * amélioration des procédures de recouvrement ;

- * examen et règlement des problèmes relatifs aux baux municipaux ;

- * établissement et contrôle de l'exécution du budget communal en rapport avec la commission des relations et la coopération et recherche de financements extérieurs pour projets communaux et privés.

Elle a les compétences de convoquer l'intercommission composée de tous les présidents de commissions pour l'approbation préalable du budget avant de le soumettre au conseil municipal. La commission des finances est par ailleurs tenu de rendre compte périodiquement au Maire par rapport sur l'état financier de l'institution.

2- La commission des travaux : l'activité de ce secteur conditionne le développement de la ville de St-Louis. Elle est en effet chargée de réceptionner les travaux, de les exécuter et de veiller à leur bon déroulement. En exploitant le plan d'investissement de 1988, cette commission devra assurer la préparation, la mise en oeuvre et le suivi de la politique communale dans les domaines suivants : urbanisation et lotissement, assainissement, voirie, adduction d'eau et électrification, travaux, aménagements et réfection sur fonds municipaux ou autres, organisation, équipement et fonctionnement des services techniques communaux et toutes autres questions se rapportant à l'objet de la commission

3- Commission relations extérieures et coopération intercommunale : en relation avec toutes les autres commissions elle participe à l'exécution du plan d'investissement de 1988. Cette commission doit principalement veiller au suivi et au renforcement des relations entre la commission de St-Louis et les collectivités locales jumelles (Lille, la région Nord Pas-de-Calais, Fès, Kayes, Liège, Pointre-à-Pitre.)

Aussi, elle a pour activité de promouvoir et d'encourager la coopération et le jumelage avec d'autres villes et collectivités locales.

4- Commission affaires scolaires et universitaires : elle s'occupe des problèmes de l'éducation et de la formation au niveau de la commune de St-Louis. Pour mener à bien ses objectifs, elle a pour mission :

- * la promotion des activités éducatives et de formation (séminaires, ateliers ...)
- * d'avoir un programme de réhabilitation et équipements des établissements scolaires.
- * de veiller au raffermissement des relations entre les chefs d'établissement, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes pour les enseignements primaires et secondaires
- * de créer une dynamique d'intégration et de collaboration avec les autorités universitaires et les étudiants

5- Commission de l'hygiène et de la santé : cette commission s'occupe du fonctionnement et de réhabilitation des établissements et centres de santé. Elle doit également mener une politique d'éducation et de sensibilisation en les rendant responsables de leur environnement immédiat.

En outre, elle intervient dans les domaines suivants :

- éradication et prévention des grandes endémies ;
- organisation de la protection immunologique des populations à l'approche de l'hivernage.
- lutte anti-vectorielle (résatiation et désinfection)
- suivi des relations de collaboration avec les chefs d'établissement hospitaliers et de santé.

6 - Commission du plan et des affaires économiques : en collaboration avec la commission des relations extérieures et la coopération, elle est appelée à suivre la politique municipale dans les domaines suivants :

- réhabilitation du tissu économique de St-Louis ;
- stratégie et programme de développement économique
- recherche et mobilisation de fonds d'investissement ;
- création d'emplois et encadrement des concepteurs de projets

7- Commission des affaires sociales : elle est la plus sollicitée, selon les autorités municipales, en raison de la crise économique et le chômage qui frappent la population. Son objectif principal est de mener un programme d'assistance aux catégories les plus défavorisées de la population (handicapés, nécessiteux, enfants abandonnés, rappatriés ...). C'est elle qui a la responsabilité de suivre l'état d'avancement des programmes et projets mis en oeuvre par l'Etat ou la commune en faveur de la femme, de l'enfant et des personnes âgées.

8- Commission des affaires fluvio-maritimes et de la pêche. Il appartient à cette commission de redynamiser le secteur jadis florissant du transport maritime en faisant la promotion du futur port de St-Louis. La pêche étant une activité économique très dynamique. Cette commission a la charge de la développer davantage. En collaboration étroite avec les autorités gouvernementales, elle traite des questions relatives à la sécurité fluvio-maritime.

9- Commission des transports et de la circulation : ses compétences sont liées à l'organisation du transport routier urbain, la réhabilitation, l'extension et l'entretien du réseau communal tout en suivant l'exécution du PIC* de 1988.

En interrelation avec toutes les autres commissions compétentes, elle est chargée du dossier «gare routière et digue-route ».

10- Commission de l'environnement et de tourisme : elle s'intéresse à tout ce qui tourne autour du tourisme. Ses séminaires sont divers et variés, ils vont de la protection de l'environnement

et du potentiel touristique en passant par l'établissement de la ville avec l'organisation d'espaces de détente et parcs touristiques ou de loisirs.

Face aux conséquences négatives de cette activité économique (drogue, protection, etc), cette commission est chargée de mener une politique de sensibilisation et de protection des populations surtout les jeunes.

11- Gestion du patrimoine communal : à partir du de 1988, cette commission s'atèle à encourager le développement de la planification urbaine et de la mise en oeuvre de programme de viabilisation de parcelles, d'aménagement de lotissement et de construction de logements Elle est chargée de mener à terme le dossier préoccupant de l'extention des limites de la commune.

12- Commission de la jeunesse et des sports : cette commission est aussi importante de par ses prérogatives. Elle est chargée de réfléchir et de mener une politique de jeunesse dans les domaines suivants tout en cultivant le culte de la communication et d'échanges avec la population ciblée :

*réfléchir sur des initiatives telles que l'institution d'une forme de service civique municipal permettant aux jeunes d'agir concrètement en faveur du développement.

*réfléchir également sur les initiatives à prendre pour mettre à la disposition des jeunes une gamme d'activités extrascolaires, le cas échéant avec le concours d'ONG.

étudier les mesures appropriées en liaison avec les ligues sportives pour faciliter la pratique à l'école comme en dehors. A cet effet, il s'agit d'exploiter toutes possibilités d'aménagement d'aires de jeux au niveau des quartiers et entretenir des relations officielles avec les ASC par l'intermédiaire de l'ORCAV*.

13- Commission de l'artisanat et de l'industrialisation

A ce niveau également, le PIC a dégagé les grands axes de réflexion. En effet, en collaboration avec la commission relations extérieures et coopération, elle devra encourager la promotion de l'entreprise artisanale ou familiale, en se rapprochant aussi des services de l'Etat chargés de la gestion du fonds de garantie de l'artisanat créé en 1980. Elle doit travailler avec

la chambre des métiers pour la formation artisanale locale et la SODISA* . L'ensemble de ces actions permettrait de relancer les activités artisanale et industrielle tout en encourageant les regroupements privés et les GIE* de jeunes.

15- Commission des affaires culturelles et de loisirs

Toutes les formes d'expression culturelle doivent intéresser la ville de St-Louis, aussi la commission devra se rapprocher des regroupements, associations ou groupes afin de maintenir la cohérence dans toutes les activités culturelles et artistiques de la ville. Elle devra faciliter l'accès aux médiats des groupes culturels et initier une politique commune entre les lycées et écoles en vu de manifestations culturelles homogènes.

Cette structuration du conseil municipal contribue à donner à la municipalité un organigramme efficace dans le sens d'englober et de satisfaire tous les secteurs de la vie. Bien que structurées, certaines commissions sont restées en léthargie, faute d'actions concrètes qui sont elles assujetties à un manque de moyens conséquents. En effet, la structuration administrative étant ce qu'elle est, au niveau du conseil municipal de St-Louis seules les 4 commissions fonctionnent réellement et ce, de l'avis même des autorités. Il s'agit des commissions finances, plan et affaires économiques, affaires sociales et enfin de la commission du personnel et du règlement.

De même, dans son souci de cerner les multiples dimensions de la vie quotidienne des St-Louisiens, les commissions regroupent tous les acteurs de la ville, qu'il s'agisse des universitaires, des experts, des administrateurs, des politiciens, etc. En somme ces commissions ne sont pas uniquement constituées de conseillers municipaux.

Le conseil municipal se retrouve 4 fois dans l'année. En effet, ses sessions ordinaires se tiennent aux mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

En plus de ces commissions, le Maire s'attache également les services des chefs de quartier. Ces derniers sont à la fois des représentants du Maire et ceux de l'autorité administrative. Ils ont en effet un double rôle : celui de vulgariser les décisions et arrêtés de l'institution communale et d'autre part celui de transmettre les doléances des populations. Cette implication des chefs de quartiers répond au souci de proclamé de décentralisation pouvant faire intervenir au maximum les populations dans la gestion quotidienne de leur environnement.

Chapitre II : L'analyse du budget communal

Toutes les communes du Sénégal, exceptée celle de Dakar dont le budget annuel est estimé à environ 10 milliards de f cfa, ont des problèmes financiers. Ceci est la résultante de la concentration à Dakar de l'essentiel des activités économiques, ce qui prive ainsi de beaucoup de taxes les autres communes.

Dès lors, pour améliorer la situation financière des communes leur permettant de faire face à leurs prérogatives, l'Etat est obligé d'accorder des subventions à ces communes. D'emblée, elles deviennent dépendantes des caisses de l'Etat, ce qui ne manque pas d'entraîner un dysfonctionnement des activités municipales. En effet, lorsque les finances de l'Etat vont mal, celles de la commune le sont davantage. L'essentiel des recettes municipales proviennent de l'Etat et elles sont confondues dans la caisse du trésor. Les fonds injectés par l'Etat aux communes proviennent des ristournes qu'il doit verser chaque année aux communes. A titre d'exemple, on peut prendre le budget 1994 de la commune de St-Louis, évalué à près de 350 millions de f cfa et où la subvention accordée par l'Etat se chiffre à environ 200 millions de f cfa.

Cette situation pose le débat très actuel de la régionalisation. Ce budget peut-il répondre aux impératifs de salaires des agents municipaux, de fonctionnement de l'institution et surtout aux investissements pour satisfaire les besoins d'une ville en pleine expansion ?

A ce niveau, il s'avère nécessaire de connaître les secteurs pourvoyeurs de recettes pour ensuite faire l'état sur leur gestion. C'est à partir de cette étude seulement que nous aurons une idée sur la valeur de la commune en matière d'investissement.

II. 1. L'origine des ressources communales

Les ressources communales sont caractérisées par leur extrême diversité, aussi par la complexité de leur mise en oeuvre qui aboutit souvent à un rendement très faible. Elles sont de 2 ordres : les ressources d'origine fiscale et les ressources des produits domaniaux.

a. Les ressources fiscales : les recettes communales sont pour la plus grande part alimentées par cette fiscalité. On y distingue 3 sortes de ressources ; les impôts locaux, les taxes assimilées à l'impôt et les taxes communales.

b. Les impôts locaux : ce sont des prélèvements pécuniers opérés par voies de contraintes pour une collectivité publique sur les personnes physiques ou morales sans aucune contre-partie leur soit fournie par les pouvoirs publics. Ils sont aussi multiples et variés.

* l'impôt du minimum fiscal (IMF), c'est un impôt forfaitaire et personnel dû par tous les habitants de la commune âgés de plus de 14 ans. Son recouvrement se fait par quartier, à la diligence de l'autorité communale. L'article 24 du code général des impôts a transféré depuis 1977 au compte de la commune, la responsabilité de toutes les opérations concernant les redevables de l'IMF (le recouvrement des assujettis, la mise sur rôle des résultats du recensement et le recouvrement de l'impôt.

* la taxe représentative de l'IMF (TAIMF) : il est dû par toute personne qui perçoit des traitements, des indemnités, un salaire, une pension ou rente viagère sur lesquels il est possible de faire une retenue sur la source. C'est un impôt forfaitaire comme l'IMF. Les retenues sont effectuées sur le chef de famille et les épouses, qu'elles soient salariées ou non au taux prévu pour la catégorie du mari.

* la patente : elle date de 1971. Elle est due par toute personne physique ou morale exerçant un commerce, une industrie ou une profession morale. La patente se compose d'un droit fixe et d'un droit professionnel. Ce droit est calculé selon la valeur locative des locaux utilisés pour l'exercice de la profession, le taux varie entre 5 et 10%. C'est un impôt professionnel perçu directement et totalement au profit de la commune.

* le droit de licence : c'est également un impôt professionnel dû par toute personne physique ou morale qui se livre à la vente au détail de boissons alcoolisées ou fermentées. Depuis le 1er Janvier 1977, il est perçu directement par la commune.

Pour tout ce qui concerne les recensements des assujettis, la mise sur rôle, l'assiette et le recouvrement de la patente et de la licence continuent de relever du Ministère de l'économie et des finances. Suivant le principe de l'unification des caisses, ces impôts sont directement versés au trésor public ou dans les services des impôts. Même si ces impôts ne transitent plus par le

budget général de l'Etat, ils sont à la fois à la disposition de l'Etat et de la collectivité locale en cas nécessité. Donc ils ne relèvent pas exclusivement des compétences des services ordonnateurs du budget de la commune.

□ *les taxes assimilées à l'impôt* : la plus connue est la taxe sur les ordures ménagères (TOM). A St-Louis, le taux s'élève à 200 f cfa. Normalement elle est égale, comme à Dakar, au minimum de 6% de la valeur locative de l'immeuble. Elle est perçue au profit des communes sur leurs habitants en contre partie du service rendu (enlèvement des ordures). Le recouvrement est très difficile, il se fait au moment de l'établissement des certificats de résidence par le chef de quartier.

Il existe également des taxes instituées par la loi et dont le recouvrement n'est pas encore effectif au niveau des communes : taxes sur les revenus nets des propriétés bâties et non bâties sur la valeur locative des locaux à usage professionnelle ...

□ *les taxes communales* : la loi permet au conseil municipal de voter certaines taxes :

- taxe sur l'eau qui est une participation des citoyens de la ville en frais d'usage et de consommation. Elle est perçue normalement par la SONEES qui la reverse ensuite à la commune. Elle s'élève à 2,5% par m³ d'eau consommée et facturée aux usagers.

- taxe sur l'électricité qui est fixée à 2% du prix facturé. Elle a les mêmes objectifs que la taxe sur l'eau.

- taxe sur la publicité dont le taux varie en fonction de l'importance même de la publicité : panneaux, affiches, enseignes lumineuses, sonorisation. Exemple, la publicité avec sonorisation s'élève à 2 000 f cfa, sans sonorisation ou avec enseigne lumineuse à 1 000 f cfa.

- taxe sur les entrées payantes (organisations sportive ou culturelle, soirées dansantes.

- taxe de visite et poiçonnage de viande.

- taxe sur la distribution d'essence, de gasoil ou tout autre carburant. Le taux s'élève à 7 500 f cfa par mois et par appareil.

c. Les produits domaniaux

Ils sont de 3 ordres, ce sont des redevances liées à l'utilisation d'un service public communal : droit de place, de stationnement, de fourrière, location, souks, cantines et échopes.

□ *Produit de l'utilisation d'un service privé* : droit de location de terrain, immeubles, matériels, outillages et mobiliers appartenant à la commune.

□ *Produit du patrimoine financier de la commune* : lorsque celle-ci perçoit par exemple des dividendes sur les actions des sociétés nationales ou des sociétés mixtes qu'elle détient.

En plus de ces taxes et des produits domaniaux, l'Etat vient par de multiples voies aider la commune dans le sens d'accroître ses ressources mais également dans la réalisation de projets coûteux et rentables. L'Etat verse une partie de certains produits recouverts à son profit. La commune reçoit aussi de l'Etat des ressources extraordinaires à l'image des fonds de concours pour des investissements déjà réalisés ou en cours de réalisation, des autorisations spéciales dictées soit par des considérations politiques, soit économiques ou autres et des emprunts autorisés par le Ministère de tutelle ou par le Président de la République.

Toujours parmi les ressources de la commune, on peut également noter les dons et legs faits à la commune par des personnes physiques ou morales qui témoignent ainsi de leur solidarité avec la commune. L'exemple le plus marquant est la location de la maison Bata, léguée par Henry JAY à la commune de St-Louis. Au niveau de l'Ile, il existe des bâtiments ou terrains légués à la municipalité par des tiers.

III. 2. Situation et évolution des finances par l'analyse des budgets et des ressources

Une commune doit avoir les moyens de devenir un partenaire et un acteur à la fois, ceci d'autant que ses responsabilités vis-à-vis de la population deviennent de plus en plus importantes. Mais au Sénégal, les contraintes qui sont essentiellement liées à la faiblesse et à

L'irrégularité des ressources financières des communes influent fortement sur la capacité à investir et à la possibilité de prendre en charge les coûts d'urbanisation qui, en plus de leur caractère récurrent, ne cessent d'augmenter. L'analyse du budget de la commune de St-Louis qui est par ailleurs étroitement lié aux recettes, montre la situation difficile que vit la commune. Entre 1986 et 1992, le budget a évolué avec les fluctuations interannuelles, il est passé de 287 275 423 f cfa à 423 536 908 soit une augmentation en valeur relative de 47,6%.

La fluctuation du budget explique son caractère virtuel, car elle est faite en prévision des recettes escomptées. Or ces recettes prévisionnelles ne sont pas toutes recouvrées chaque année. C'est ce qui explique les fluctuations interannuelles des recettes ordinaires. Néanmoins, on note une légère amélioration des ressources ordinaires avec un taux d'accroissement de l'ordre de 8%. Malgré les vœux exprimés par les autorités sur le recouvrement des taxes, il reste beaucoup à faire. St-Louis est une ville où le commerce et l'artisanat constituent les principales activités économiques. La commune dispose de 3 marchés fonctionnels, les principales artères de la ville sont occupés de commerçants avec notamment le retour des Maures.

Les problèmes pour le recouvrement des taxes s'expliquent par plusieurs raisons :

- absence de plan d'organisation efficace des marchés ;
- recensement incomplet des contribuables tant au niveau des marchés qu'au niveau de toute la commune ;
- laxisme des agents chargés du recouvrement des taxes ;
- liens affectifs existants entre les agents chargés du recouvrement et la population.

Les deux dernières raisons sont la conséquence de l'absence de contrôle qui devait s'effectuer en amont par les autorités de la perception municipale. Mais également, comme l'explique M. DILLINGER dans son article sur la gestion urbaine publié en 1991 dans « Villes-Horizons 2000 », l'Etat n'est pas étranger à cette situation dans la mesure où les impôts que les autorités centrales laissent aux villes sont en général ceux qui soulèvent la colère des contribuables et qui n'ont aucun impact sur la croissance économique urbaine. Pour étayer nos propos, nous pouvons prendre 3 taxes différentes : l'impôt sur le patrimoine bâti, la taxe sur les ordures ménagères et l'impôt du minimum fiscal. Elles touchent directement le pouvoir d'achat de la population et leur recouvrement pose d'énormes problèmes aux autorités municipales. Ces

problèmes sont accentués par l'inexistence d'un cadastre fiscal ou de mesures dissuasives pour inciter la population à s'acquitter de leur droit civique.

En tout état de cause, si on analyse les chiffres, il existe un grand fossé entre les taxes réellement recouvrées et les celles qui devraient l'être. Une autorité de la commune dit dans ce sens : « si tous les habitants de St-Louis âgés de plus de 14 ans pour payer l'IMF cotisaient chaque mois 500 f cfa, beaucoup de problèmes de la ville seraient résolus ».

Suivant cette logique, nous aurons pour 62 738 habitants âgés de plus de 14 ans ; $500 \text{ f cfa} \times 62\,738 = 31\,369\,000 \text{ f cfa}$ par mois et $376\,428\,000 \text{ f cfa}$ par an.

En comparaison de la recette sur l'IMF et la TRIMF de 1993 (10 541 881 f cfa), on voit que la différence est énorme.

De ce point de vue, il faut , pour avoir un système de recouvrement efficace et opérationnel une sensibilisation de la population sur la nécessité de payer les taxes.

Tableau 10 Etat des recettes communales de 1990 à 1994 (en Francs CFA)

Recettes (en F cfa) Gestion	Patente	Licence	IMF TRIMF	TOM	FB FNO	IC Patente
1990	22 706 391	0	7 681 880	437 700	0	0
1991	49 848 749	242 200	8 700 022	14 602 653	33 519 136	1 819 673
1992	26 631 338	0	10 799 802	19 383 569	53 948 652	606 523
1993	38 336 864	52 800	10 541 881	14 645 501	71 406 730	880 825

Source : Perception municipale de St-Louis

Ce tableau sur l'état des recettes communales montre le caractère fluctuant des recettes fiscales recouvrées. Au niveau de la patente , il y a une amélioration entre 1990 (avec 22 706 391 f cfa) et 1993, année pendant laquelle la recette a été évaluée à 38 336 864 f cfa. De toutes ces années, 1991 a été la meilleure, les recettes se sont chiffrées à 49 848 749 f cfa. Nous ne disposons pas des recttes pour 1994 et 1995 mais on peut tout de même avancer qu'il y a eu un léger mieux dans le recouvrement de la patente depuis la mise sur pied de la

police municipale. Cette nouvelle entité dans le sérail municipal joue de ce point de vue un rôle important surtout dans l'optique de la régionalisation où chaque région et par ricochet chaque commune devra compter d'abord sur ses propres ressources, et on sait que pour les communes, les recettes fiscales représentent une bonne part du budget.

Par contre, pour les recettes de la licence, il existe une irrégularité du recouvrement ; selon les agents de la trésorerie municipale, cela est dû au refus des personnes redevables de venir payer la taxe. Le problème qui se pose ici est la part de responsabilité des autorités municipales : en effet, devant ce refus des redevables, elles doivent prendre les mesures qui s'imposent. Ces mesures peuvent être dissuasives ou alors contribuer à donner plus de moyens aux agents de la perception pour qu'ils soient à même de travailler normalement.

Toutes les taxes consignées dans le tableau ci-dessus occupent une place importante dans le budget communal ; leur recouvrement intégral permet de combler une partie des déficits budgétaires, voilà pourquoi ce recouvrement doit être le cheval de bataille des autorités municipales.

Au niveau des marchés nous avons la même situation pour les droits de place et la location des souks, cantines etc. La recette moyenne journalière des droits de place est très irrégulière à cause de l'occupation anarchique des places par manque de plan d'organisation interne des marchés. Ainsi, la recette moyenne journalière des droits de place s'élève à 148 000 f cfa

En conséquence, pour une gestion d'un an, nous aurons :

$$148\ 000 \times 30 \times 12 = 53\ 280\ 000 \text{ f cfa}$$

Concernant les droits de stationnement, les recettes mensuelles sont les suivantes : route de Dakar, 30 000 f cfa, gare routière officielle, 25 000 f cfa, route de Rosso, 22 000 f cfa soit au total 77 000 f cfa et 27 720 000 f cfa par an.

Pour ce qui concerne la location des cantines et souks, la commune peut compter sur un total de 360 souks, 578 cantines et 20 baraquements à raison d'une location mensuelle par unité respectivement de 5 000 f cfa et 3 000 f cfa pour les deux dernières installations.

Tableau 11 : Recettes sur les locations dans les différents marchés de la commune

Marchés	Recettes mensuelles	Recettes annuelles
<i>Sor</i>	2 440 000	29 400 000
<i>Ndar Toute</i>	1 094 000	10 140 000
<i>Pikine</i>	60 000	720 000
<i>Ensemble</i>	3 594 000	4 326 000

Source : Perception municipale (Trésor)

Nous le voyons donc, les recettes des taxes sur les marchés couvre une bonne partie de la masse fiscale de St-Louis, encore que leur recouvrement n'est pas optimal. La somme totale de ces recettes fiscales est estimée à 124.260.000 f cfa par année.

La municipalité ne devant compter d'abord que sur ces propres ressources est obligée de veiller à la maîtrise du recouvrement des impôts et taxes.

Tableau 12 : Origine et évolution des ressources ordinaires

Années	Ressources fiscales	Ressources domaniales	Total
1984 / 1985	134 443 443	72 481 300	206 924 743
1985 / 1986	121 235 141	74 260 750	195 495 881
1986 / 1987	126 351 366	93 539 675	219 891 041
1987 / 1988	82 154 030	86 588 800	168 742 830
1988 / 1989	136 454 316	85 034 825	221 489 141
1989 / 1990	138 376 626	92 933 850	231 310 476
1990 / 1991	116 561 519	97 599 274	214 160 793
1991 / 1992	111 429 286	81 777 375	193 206 661
1992 / 1993	135 864 301	63 733 900	199 598 201

Source : Perception municipale de St-Louis

Le tableau sur l'origine et évaluation des ressources ordinaires reflète le manque de maîtrise noté au niveau du recouvrement des ressources fiscales et domaniales de la commune par leurs fluctuations interannuelles.

En effet, dans le tableau ci-dessus sur l'ensemble des ressources, le recouvrement a sensiblement regressé entre 1985 et 1988, en passant de 206 924 743 f cfa à 168 742 830 f cfa. Cette diminution est surtout perceptible au niveau des recettes fiscales, évaluées en 1985 à 134 443 443 f cfa, elles ont chuté jusqu'à 82 154 030 f cfa en 1988.

Néanmoins, on peut percevoir un redressement de la situation à partir de 1989 pour 221 489 141 f cfa, mais en 1992, il y a eu une légère baisse (193 206 661 f cfa).

Quant au concours de l'Etat, il se fait de plus en plus rare. Il est déterminé par les fonds de concours, les autorisations spéciales et fonds d'emprunt (tableau 16). Exceptées les années 1992 et 1993 où ce concours a sensiblement diminué. Cette régression fait suite au processus de désengagement et de décentralisation amorcée par l'Etat et qui s'explique par une crise économique profonde.

Tableau 13 Origine et évolution des ressources additionnelles

Années	Fonds de concours	Autorisation spéciale	Fonds d'emprunt	Total
1985	65 681 275	0	0	65 681 278
1986	10 378 500	62 145 145	161 888 870	234 411 513
1987	10 094 183	36 000 000	0	46 094 183
1988	33 371 424	15 642 165	0	49 013 589
1989	36 878 692	38 057 339	0	74 936 031
1990	40 152 754	0	0	40 152 754
1991	39 941 346	10 152 754 (n°1) 30 000 000 (n°2)	0	70 094 100
1992	114 200 756	0	0	114 200 756
1993	0	96 734 863	0	96 734 863

Source : Municipalité de St-Louis

Entre 1988-1989 et 1989-1990, les ressources ont chuté de 32%. Cela confirme ce que nous avons affirmé plus haut sur les considérations politiques qui généralement impliquent l'intervention de l'Etat. Pour la période 1990-1993, ce concours de l'Etat a augmenté de 58,4%.

Les ressources municipales sont essentiellement dominées par les recettes fiscales qui, depuis une dizaine d'années n'ont pas évolués de manière significative. Ceci est dû au manque de révision des taux, consécutivement à la paupérisation de la population et par le laxisme des agents chargés de la collecte et du contrôle des taxes fiscales. Avec la décentralisation qui se fait avec le désengagement de l'Etat, la commune doit prendre les mesures idoines pour améliorer ses ressources en vue d'espérer augmenter son budget.

II. 3. Analyse des dépenses communales

Nous essayerons de voir ici comment est utilisé le budget communal à travers l'analyse des différentes dépenses.

II. 3. 1 Les dépenses de fonctionnement

Elles sont caractérisées par les dépenses de personnel et de matériel. Le diagnostic des dépenses de fonctionnement (tableau 14) montre que des problèmes sérieux subsistent. En effet, la gestion financière est marquée par une l'importance des dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement.

Tableau 14 : Evolution des dépenses de fonctionnement

Exercices	Dépenses personnel	de	Dépenses matériel	de	Total dépenses
1985	188 458 555		31 785 849		220 244 404
1986	171 772 339		75 830 367		347 602 702
1987	170 421 355		41 155 248		211 576 603
1988	167 583 588		45 925 059		213 508 617
1989	164 723 590		81 355 268		246 078 858
1990	172 769 946		81 772 537		254 542 483
1991	160 276 860		79 717 174		239 994 034
1992	6 541 479 * 214 857 539		257 509 492		478 908 510
1993	4 360 870* 139 866 162**		236 609 873		380 836 908
1994	3 420 709* 125 570 150**		202 234 221		331 225 080

Source : Perception municipale

* personnel fonctionnaire

** personnel code du travail

Cette situation a provoqué une dégradation des finances communales au moment où les besoins d'investissement se faisaient plus sentir. La gestion du personnel a été longtemps caractérisée par des effectifs pléthoriques dont la prise en charge dans la masse salariale limite toute autre ambition sérieuse de la part des autorités municipales. Dans l'année, les charges de personnel représentent en moyenne 57% des recettes ordinaires et 63% des dépenses de fonctionnement (personnel et matériel).

La majeure partie de ce personnel, recrutée sur la base d'un clientélisme politique se distingue par son incompétence et son amateurisme. Cette situation longtemps décriée, montre que les autorités n'ont d'autres soucis que le contrôle politique de la commune.

De 197 agents 1991, l'effectif a connu une légère baisse en 1994 (184 agents) et se répartit comme suit : 24 agents dans les structures sanitaires, 6 dans les inspections de l'enseignement, 3 à la gouvernance, 5 à la Maison de Lille, 1 à la cathédrale, 30 au Service technique de nettoyage, 33 surveillants des halls et marchés et 8 pour les parcs et jardins. Les 84 agents restants sont répartis à l'intérieur de la Mairie.

Les dépenses en matériels ont atteint des sommes très importantes durant les deux dernières années (1992 et 1993). L'explication se trouve dans les sommes décaissées pour la construction du nouveau bâtiment abritant l'état civil et pour l'acquisition de matériels devant servir à son équipement. Ces deux années plus haut ont été des années électorales d'où le caractère politique de l'intervention de l'Etat avec notamment les fonds de concours. Néanmoins, l'effectif a diminué, passant de 197 agents 1991 à 184 en 1994. Cette différence négative est liée à un changement de l'équipe municipale, car si en 1991, on avait 197 agents, on en avait moins avant selon le secrétaire général.

Les dépenses en matériels occupent également une place de choix dans les dépenses de fonctionnement. Certes, elles sont indispensables pour la bonne marche de l'institution mais doivent faire l'objet d'une attention particulière, qui intègre une gestion rigoureuse et bannit le gaspillage.

II.3.2. Les dépenses d'investissement

De l'analyse des recettes et des budgets à l'étude des dépenses de fonctionnement, il ressort que la partie réservée à la rubrique investissement est très limitée. Or, selon la loi le ratio des investissements devait être à la limite supérieur ou égal à 25% du budget global. Les investissements productifs sont les plus favorisés, en ce sens qu'ils permettent de créer des emplois et de faire rentrer des fonds. Mais remarquons que la commune de St-Louis n'a pas atteint ce ratio et cela à la faveur des dépenses de fonctionnement. En procédant à une analyse

comparative des investissements entre les différents secteurs, l'observation des tableaux sur les investissements nous révèle la prédominance du secteur quaternaire. Les secteurs productifs du primaire et du secondaire sont en léthargie constante. Au niveau du secteur tertiaire, seule la rubrique commerce reçoit des investissements pour la construction de souks ou de cantines. Les fiches détaillées sur les investissements communaux sont plus édifiantes. Quant au secteur quaternaire, il apparaît comme la seule préoccupation de la de la municipalité. Là encore, il s'agit des investissements pour l'entretien ou l'équipement des infrastructures urbaines. L'essentiel des investissements a été réalisé sur fonds de concours, ce qui fait déduire que la part consacrée aux investissements reste bien minime.

Cette incapacité d'investissement de la commune pose la problématique du développement des équipements collectifs surtout pour les quartiers périphériques. Le secteur de la jeunesse par exemple n'a pas reçu d'investissement durant sept ans (entre 1988 et 1992). Au niveau des secteurs de la culture et de l'éducation, les investissements sont très minimes par rapport aux besoins de la ville. En ce qui concerne l'assainissement, malgré un investissement relativement important par rapport aux autres secteurs, des progrès réels restent à faire pour assurer à la ville un environnement plus sain. Toujours dans le secteur quaternaire, la rubrique équipement reçoit plus de fonds, ceci pour l'entretien et l'équipement des bâtiments administratifs et l'amélioration du réseau électrique de la ville.

Tableau 15 Investissements dans le secteur primaire en f cfa

Années	Agriculture	Elevage	Pêche	Eaux & Forêts	Total
1984/1985	0	0	0	0	0
1985/1986	0	0	0	0	0
1986/1987	0	0	0	0	0
1987/1988	0	58 745	0	0	58 745
1988/1989	0	0	0	0	0
1989/1990	0	0	0	0	0
1990/1991	0	0	0	0	0
1991/1992	0	0	0	0	0
1992/1993	0	0	0	0	0

Source : Municipalité de St-Louis

Tableau 16 : Investissements dans le secteur secondaire en f cfa

Années	Industrie	Mines	Energie	Artisanat	Total
1984/1985	0	0	0	0	0
1985/1986	0	0	0	0	0
1986/1987	0	0	0	0	0
1987/1988	0	0	0	0	0
1988/1989	0	0	0	0	0
1989/1990	0	0	0	0	0
1990/1991	0	0	0	0	0
1991/1992	0	0	0	0	0
1992/1993	0	0	0	0	0

Source : Municipalité de St-Louis

Tableau 17 : Investissements dans le secteur tertiaire en f cfa

Années	Commerce	Tourisme	Transport	Télécommuni.	Total
<i>1984/1985</i>	0	0	0	0	0
<i>1985/1986</i>	18 699 468	0	0	0	18 699 468
<i>1986/1987</i>	0	0	0	0	0
<i>1987/1988</i>	15 420 435	0	0	0	15 420 435
<i>1988/1989</i>	20 614 394	0	0	0	20 614 394
<i>1989/1990</i>	14 894 841	0	500 000	0	15 394 841
<i>1990/1991</i>	799 941	0	0	0	799 441
<i>1991/1992</i>	4 414 731	0	0	0	4 414 731
<i>1992/1993</i>	11 104 912	0	0	0	11 104 912

Source : Municipalité de St-Louis

Tableau 18 : Investissement du secteur quaternaire en fca

Secteur	Urbanisme	Habitat	Hydraulique	Assainissem.	Santé	Dév. social	Education	Culture	Jeunesse et sport	Equipement
Années										
1984 1985	8 863 127	0	0	0	2 238 075	0	214 263	0	0	5 166 105
1985 1986	0	0	0	31 917 065	6 999 892	0	3 586 432	0	0	1 985 670
1986 1987	9 936 520		1 531 330	7 474 729	2 100 665	0	0	1 971 836	0	39 148 334
1987 1988	3 498 400	0	0	3 274 000	2 425 222	0	2 499 290	0	0	14 939 632
1988 1989	248 187	1 000 000	0	0	458 163	0	0	0	0	4 611 058
1989 1990	1 455 001	3 238 350	0	3 981 800	0	2 290 900	0	0	0	16 916 500
1990 1991	0	715 000	0	2 146 711	958 063	0	0	1 882 222	0	9 736 678
1991 1992	96 331 053	0	0	20 432 845	16 447 300	0	1 999 997	345 585	0	83 279 390
1992 1993	5 249 689	2 000 000	0	8 703 510	1 499 300	4 092 202	5 081 988	3 482 557	3 900 000	29 150 812

Source : Municipalité de St-Louis

Tableau 19 : Evolution des investissements par secteur en f cfa

Années	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Quaternaire	Total
1984-1985	0	0	0	16 481 570	16 481 870
1985-1986	0	0	18 699 468	44 489 059	63 188 827
1986-1987	0	0	0	62 163 414	62 163 414
1987-1988	58 745	0	15 420 435	26 636 544	42 056 979
1988-1989	0	0	20 614 394	20 630 279	41 244 673
1989-1990	0	0	15 394 841	27 882 551	43 277 392
1990-1991	0	0	799 941	15 438 674	16 238 615
1991-1992	0	0	4 414 731	18 836 170	223 250 901
1992-1993	0	0	11 104 912	63 160 058	74 264 970

Source : Municipalité de St-Louis.

TROISIEME PARTIE

**LES IMPLICATIONS D'UNE
GESTION URBAINE MUNICIPALE**

Chapitre I : Evaluation en terme d'initiatives municipales

Le diagnostic général que nous avons effectué tout au long de cet exposé nous paraît révélateur sur la capacité de gestion urbaine par la municipalité. La commune de St-Louis n'arrive pas encore à accroître la productivité urbaine par le développement et le renforcement des services urbaines et des équipements publics.

Malgré un plan d'investissement communal ambitieux marqué par une incohérence entre moyens financiers et objectifs. En effet, plusieurs aspects du mal développement de la commune peuvent être évoqués :

- une croissance spatiale anarchique ; la difficulté de la commune à encadrer cette croissance se traduit par une occupation illégale des sols et une absence de maîtrise du marché foncier. Parmi les quartiers spontanés et irréguliers, Pikine a fait l'objet d'un programme de restructuration qui devait être financé par la coopération allemande mais suite à la dévaluation, ce programme est encore en veilleuse.

- dans le domaine de l'urbanisation, la situation est caractérisée par un déficit en équipements et infrastructures de base en dépit des objectifs fixés dans le PIC. La réalisation de ces objectifs restent toujours dépendante des financements extérieurs dans la mesure où la capacité financière locale est pratiquement inexistante. Les moyens financiers de la commune sont plutôt utilisés pour les salaires et les dépenses de matériel.

Cette rareté des ressources financières limite l'équipement des zones d'extension mais également la gestion et la maintenance des réseaux et services collectifs urbains déjà existants. Il suffit simplement de faire le tour des équipements pour constater leur état de vétusté très avancé. Il s'avère par conséquent impérieux de faire l'inventaire du parc d'infrastructures surtout éducatives afin de les réhabiliter.

Si le PIC a permis de faire le tour d'horizon de l'état et des besoins de la commune en matière d'équipements urbains, il n'a pas pour autant engendré une gestion des programmes de

financements locaux à moyen et court termes de la commune. En fait, elle ne s'est limitée, compte tenu de la précarité des moyens, qu'à gérer les besoins quotidiens.

Le coût relativement élevé des objectifs ayant un caractère social et nécessitant des **financements** extérieurs peut également constituer un facteur explicatif de la stagnation des réalisations. La plupart des équipements urbains sont hérités de l'époque coloniale.

Il résulte de cette distorsion un véritable saupoudrage avec une municipalité de « petites actions » sans grande envergure, ni impact réel pouvant infléchir la tendance actuelle du développement de la ville.

Nous remarquons également que pour l'électricité, malgré des efforts importants de réhabilitation et de renforcement, la prestation offerte à la population reste faible et irrégulière. En effet, non seulement toutes les zones habitées ne sont pas éclairées mais celles qui le sont subissent souvent des délestages qui peuvent durer des semaines. Ces problèmes résultent de l'incapacité de la commune à faire face aux besoins en services.

Une voirie défectueuse qui constitue un véritable frein au développement des transports urbains. En effet les routes sont remplies de nids de poule faute d'un programme de maintenance et d'entretien.

1.1 Les contraintes liées à l'inefficacité de la municipalité



Les obstacles que rencontre la commune de St-Louis dans l'exercice de son devoir sont variés et multiples. Ils sont d'ordre politique, économique et découlent la plupart du temps des modalités d'intervention des autorités municipales dans leur politique de développement urbain.

1.1.1. Au plan des rapports entre la commune et l'Etat.

« Dans le domaine des relations institutionnelles, le volet Etat / commune acquiert une dimension importante, étant donné le rôle de la municipalité en tant qu'institution autour de laquelle devrait être formulée toute politique de développement urbain », D. NIANG, 199

En effet, cette relation entre l'Etat et les collectivités s'apprécie en termes de continuité du pouvoir politique dans la mesure où les municipalités constituent des relais politiques à partir

desquels ces municipalités constituent un objet de convoitise des différents clans politiques. L'enjeu est donc aujourd'hui, moins de favoriser une gestion démocratique, populaire et responsable que d'influer sur les rapports domestiques dans le sens voulu par l'Etat. Cela permet à certains de dire que l'exercice d'une fonction de Maire ou de conseiller municipal relève de l'appartenance ou de l'intégration dans des réseaux de clientélisme à connotation politique surtout, parfois religieuse ou sociale.

L'intervention de l'Etat dans les affaires municipales est devenue incontournable. L'Etat « tentaculaire » reste aujourd'hui l'acteur principal de la politique économique et financière des municipalité et ce malgré les mesures restrictives. Cette dépendance économique est créée implicitement ou non en ce sens que les taxes laissées à la commune ne permettent pas une accumulation de moyens à la hauteur des investissements escomptés. Ainsi, cette dépendance permet à l'Etat d'intervenir au niveau local en faisant des injonctions aux élus locaux dans la prise de certaines décisions qui exigent de sa part un engagement financier.

La crise financière de l'Etat a entraîné des mutations qui ont limité les « dépenses de légitimation traditionnelles », santé, éducation, route, eau potable, électricité etc.

Devant cette crise généralisée, l'on voit les limites objectives pour une gestion correcte de la commune de St-Louis.

I. 1. 2. Au plan des ressources

La faiblesse des performances sur les plans financier et technique crée inévitablement des obstacles pour la productivité urbaine, plongeant ainsi l'institution dans un immobilisme. Or, la commune doit avoir les moyens de devenir un partenaire et un acteur à part entière, ceci d'autant que ses responsabilités vis-à-vis de la population devient de plus en plus importantes, surtout avec la décentralisation et la régionalisation annoncée.

La majorité des villes du Tiers-Monde souffre des mêmes maux : urbanisation galopante, pression foncière, crise économique, exode rural etc. Il s'y ajoute que ces villes issues de la colonisation à l'image de la commune de St-Louis ont hérité d'une organisation ségrégationniste de l'espace urbain, marqué par un centre bien structuré et équipé et une périphérie qui manque d'infrastructures.

Face à tous ces problèmes, il est impératif pour les communes d'avoir une gestion rigoureuse et saine de leurs finances afin de relever les défis de l'urbanisation. Pour se faire, il faut que la

deuxième phase de la récolte du processus de régionalisation amorcée depuis 1990 soit effective. En effet, cette deuxième partie qui proclame le retour aux droits des communes vise la promotion du développement local à travers une accélération de la décentralisation. Celle-ci ne se limite pas simplement à un transfert des compétences au niveau des collectivités locales mais elle devra être un moyen de déconcentration des activités économiques de Dakar vers les autres régions. Or, on est loin de constater que les moyens ont suivi l'esprit et la philosophie de la décentralisation. Dans un contexte de faiblesse des ressources, on ne peut pas avoir une bonne politique de gestion démocratique. Il s'y ajoute qu'il y a une mauvaise administration des ressources disponibles. En effet, malgré une stabilisation des employés municipaux, les charges de la masse salariale et du fonctionnement pèsent trop lourds sur le budget communal. Ainsi donc, le budget des communes tel qu'il est élaboré, évalué, ou exécuté ne permet pas de répondre aux besoins d'investissement ni ne correspond à une pratique sociale permettant aux communes d'atteindre leurs objectifs

1.1.3. Au plan de la participation locale

La participation des populations à l'élaboration d'une politique de développement a été toujours au centre des débats. La gestion de la cité doit faire intervenir tous les acteurs sociaux afin de répondre effectivement à leurs besoins. La mobilisation de la population, qui favorise le dialogue permanent entre les institutions et les forces sociales locales doit être une priorité, car notre société a été longtemps marquée par une gestion centralisée des affaires de la cité, faussant ainsi ses prérogatives.

Réussir une bonne stratégie d'implantation d'équipements collectifs dans une localité devrait être basée sur un principe élémentaire, mais fondamentale, la prise en compte des aspirations des populations ciblées.

Tableau 20 : Les équipements prioritaires souhaités dans chaque zone par les populations enquêtées (en %)

Quartiers Equipements	Ile	Sor	Langue de Barbarie
Sanitaires	27 %	51,02 %	43,7 %
Culturels	43,4 %	17,71 %	27,8 %
Sportifs	27,98 %	15,18 %	20,5 %
Autres	2,18 %	16,07 % *	8 %

Source : Enquête personnelle

* Ces 16,07 % qui habitent à Pikine souhaitent avoir un marché structuré

En fait, par ce procédé d'enquête, nous remarquons que les besoins en équipements sont divers et multiples :

- la zone de l'île, bien que regroupant l'essentiel des équipements culturels totalise d'après nos enquêtes le plus fort pourcentage (43,4%) de personnes qui en réclament encore. Ceci parce que les équipements existants ne sont pas pluridisciplinaires, n'ont pas de grands espaces, permettant d'accueillir un public nombreux. Il résulte également de ce pourcentage que la population en majorité jeune est scolarisée. Ensuite il y a les équipements sportifs, dont l'île manque terriblement. Là, l'exiguïté du milieu rend la situation très difficile.

- au niveau de Sor, l'insalubrité, l'irrégularité et la densité des habitations dans certains quartiers que nous avons évoqué justifie la forte demande d'équipements sanitaires (52,02% des personnes enquêtées). La seconde raison est liée à son caractère de zone d'extension de la ville où l'édification d'équipements n'a pas suivi l'implantation des habitations. 17,63% des personnes enquêtées souhaiteraient disposer d'équipements culturels, qui sont pratiquement absents.

- quant aux quartiers de la Langue de Barbarie qui vivent pratiquement les mêmes difficultés que le grand Sor, les besoins prioritaires sont : les équipements sanitaires, (exprimés par 43,7% des personnes enquêtées) culturels (27,8%) et sportives (20,5%).

L'appui en développement local initié et imposé par les bailleurs vise à répondre aux charges croissantes entraînées par l'urbanisation et à faire face à la crise des finances et modes de gestion publics. Cette gestion cherche à contourner au maximum les autorités politiques qui se sont montrées incapables de gérer le développement économique des villes du Sud de manière efficace et juste pour impliquer davantage les acteurs sociaux. Ce besoin de participation a été exprimé lors de nos enquêtes par 88,37% des personnes interrogées. Elles ont été longtemps écartées de la gestion de la chose publique. Cela démontre la crise de confiance qui existe entre les populations et les autorités publiques.

L'autre problème est celui du contrôle social car elle demande une participation des populations par le biais du paiement des taxes ou cotisations régulières. En retour, elles voudraient savoir à quoi servent leur argent. Si elles ne voient pas de réalisations concrètes, c'est à juste titre qu'elles manifestent leur mécontentement. Voilà pourquoi des enquêtes de priorités aideraient beaucoup les autorités à mieux saisir le message des populations.

La gestion urbaine doit se faire par l'implication des forces vives qui sont en dehors des compétitions politiques à travers la création de comités de développement dans chaque quartier avec l'adhésion des associations de jeunes en lieu et place des comités de partis. Ces comités de développement permettront de créer des emplois mais également d'intéresser la population à la gestion de leur environnement urbain.

Lors de nos enquêtes, nous n'avons pas manqué de poser la problématique de la participation financière ou en investissement humain de la population pour la réalisation d'équipements. Beaucoup de personnes interrogées n'ont pas exclu cette possibilité (47,29% sont favorables à une participation financière et 41 % sont plutôt pour l'investissement humain) mais émettent des doutes sur la capacité de l'autorité municipale à gérer de manière rationnelle les fonds qui seraient issus de cette participation volontaire.

Les communes ont été toujours considérées comme des « positions de prédation et d'incurie ». La nécessité de survie politique des dirigeants passe avant le respect de la chose publique et provoque une désorganisation administrative qui se traduit par la non application des lois et règlements. Devant ces agissements politiques et pour mieux répondre aux impératifs de l'urbanisation, il s'avère nécessaire de se pencher sur le profil du conseiller municipal et du Maire. La plupart des élus actuels n'ont pas de compétences technique et intellectuelle.

A l'aube de la régionalisation, une équipe municipale compétente et soucieuse des intérêts de la population, pourra relever les défis de la gestion locale.

Chapitre II : Les perspectives pour un meilleur environnement urbain

Dans ce chapitre il s'agit de voir les perspectives qui s'offrent à l'environnement urbain de St-Louis

II.1. Le rééquilibrage et l'édification d'équipements collectifs

La maîtrise du sol constitue un préalable à toute politique d'aménagement de l'espace. Du diagnostic qui a été effectué au début, il ressort que St-Louis est une vieille ville, en ce sens qu'elle fonctionne en général avec le peu d'équipements hérités des indépendances. Ainsi, il y a une disharmonie entre la croissance urbaine, résultant du décalage entre le rythme élevé et continu du croît démographique et celui très lent, voire nul de la mise en place d'infrastructures urbaines modernes. Or, les établissements humains constituent les supports de tout développement économique et social harmonieux..

Pour enrayer ces disparités qui affectent surtout les quartiers périphériques, différentes mesures sont préconisées :

- décongestionnement des centres de l'Île et de Sor ancien ;
- redistribution équitable des biens publics en fonction des priorités ;
- initier une politique de développement d'équipements modernes et adéquats.
- l'entretien et le renforcement des structures existantes. Les autorités doivent également réfléchir sur un plan d'action global pour les jeunes, victimes du chômage et de l'oisiveté. La diversification des équipements sportifs est un vœu exprimé par les jeunes et les responsables du monde sportif. En effet, à St-Louis seul le football dispose d'infrastructures. D'ailleurs c'est la seule discipline comptant deux équipes dans l'élite nationale. Les autres disciplines collectives, le basket, le handball et le volleyball ne sont pas très en vue dans les compétitions nationales. C'est la conséquence du manque d'équipements qui n'a pas permis leur vulgarisation.
- restructuration des marchés de Sor et Ndar Toute et construction d'un autre à Pikine.

II.2. L'assainissement de la ville

Tout groupe social voulant vivre dans un environnement sain doit prendre en charge ou participer à la gestion de son environnement. La réalisation de ce projet de société est du ressort de ses habitants, selon leurs activités et leurs mouvements.

L'assainissement d'une ville, avec les différentes expériences notées dans les grandes villes, exige la participation des élus locaux et de toute la population.

Même si la privatisation de ce secteur constitue une avancée significative, ne peut pas suffire pour rendre la ville propre. Il revient à chaque citoyen de faire de la salubrité un point d'honneur. Les associations sportives et culturelles, de par leur capacité de mobilisation, doivent également participer à la lutte contre l'insalubrité en initiant des journées d'assainissement.

Les services chargés de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères doivent multiplier les lieux de dépôts et les rotations pour le ramassage afin d'éviter les débordements des bacs à ordures ou les dépôts sauvages.

Toutes ces actions ne peuvent pas réussir sans une sensibilisation de la population. A travers les regroupements de femmes, les associations de jeunes, une campagne de sensibilisation peut être par exemple menée.

Les moyens de communication sont également indispensables pour une large sensibilisation comme l'a si bien dit le nouveau directeur de la « voix du Nord » en développant ce qu'il appelle la radio de proximité où le micro sera ouvert à toute personne sentant le besoin d'apporter sa contribution pour le développement de la ville.

L'autre aspect de l'assainissement, l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales demeure entier surtout pour le grand Sor. En effet, le site constitue à lui seul un handicap, il s'y ajoute l'absence d'un système d'évacuation efficace. Si la construction de la digue constitue une étape

importante dans la lutte contre les inondations, elle n'est pas sans poser quelques problèmes aux quartiers riverains. Elle ne permet pas l'écoulement des eaux de pluie vers le marigot de Khor, mettant ainsi les quartiers de Darou, Eaux Claires et Pikine dans une situation difficile pendant l'hivernage. Les autorités doivent prendre les dispositions nécessaires pour régler définitivement ce problème.

II.3. L'extension du périmètre communal

La ville de St-Louis subit aujourd'hui une urbanisation croissante et soutenue. Les réserves foncières se limitent actuellement à Ngallèle alors que la ville est surdensifiée. Au delà de Ngallèle, la Communauté Rurale de Gandon limite le périmètre communal.

La possibilité d'extension de la commune a été exprimée par les autorités de la commune mais les conseillers ruraux de Gandon ont manifesté leur refus catégorique, ne voulant pas que leur Communauté Rurale perde le contrôle de l'Université de St-Louis et l'hôtel Coumba Bang, leurs principales sources de recettes.

Dès lors, il devient indispensable, face à cette situation, de bien ficeler un dossier avec toutes les indications et documents qui seront envoyés à l'autorité supérieure pour avis.

II.4. Le développement d'activités socio-économiques

Le bien être social des populations passe indubitablement par une redynamisation de l'économie, la relance de l'artisanat et le soutien du commerce qui englobe qui intéresse plus de la moitié de la population active.

Les possibilités de développement de la commune sont multiples et variés car la ville de St-Louis regorge de beaucoup de potentialités économiques. Le manque d'unités industrielles capables d'assurer des des emplois peut être contourner par la promotion des petites et moyennes entreprises. La relance de l'artisanat peut constituer un ballon d'oxygène à l'économie de la commune et assurer des emplois aux jeunes. Pour réussir ce pari, il s'agit de réorganiser le secteur avec plus de professionnalisme et permettre aux artisans d'accéder aux crédits. On peut par exemple inciter les jeunes à se regrouper en GIE.

L'exploitation des ressources constitue une activité à renforcer ; elle est longtemps resté le secteur privilégié des Lébous de Guet Ndar qui sont équipés de moyens rudimentaires. Ce manque d'infrastructures sophistiqués entraîne une sous exploitation et un gaspillage énorme des produits de la mer. C'est aussi le principal facteur de désaffection des populations de Guet Ndar vis-à-vis des autorités politiques. Ces dernières doivent s'atteler donc à trouver des équipements performants pour ces pêcheurs (chambres froides pour le stockage par exemple).

II.5. L'amélioration des recettes locales de la commune

Le problème que les communes rencontrent le plus souvent réside dans le recouvrement correct et intégral des taxes fiscales. Face à la rareté des ressources financières, l'orthodoxie a laissé la place au laxisme des collecteurs de taxes. Cette situation inconfortable s'explique par trois raisons principales : le manque de cadastre fiscal, les liens d'affection qui existent entre les collecteurs et les redevables, le manque d'organisation interne des marchés qui sont les principales sources de revenus des communes.

Concernant les marchés, il faut reconnaître que les idées ne manquent pas mais c'est surtout la volonté politique qui fait défaut. Sinon comment expliquer qu'après des études qui ont montré l'adhésion des populations à la rénovation du marché de Sor, les autorités continuent à faire la sourde oreille, poursuivant ainsi la spéculation par la création d'autres cantines de l'autre côté de l'avenue Degaulle. A défaut de trouver des financements pour démarrer les travaux d'extension, elles devraient en toute logique éviter de créer des situations conflictuelles. Il est évident que la réalisation de ces objectifs nécessitent de gros moyens financiers. Mais pas plus que les municipalités que les populations organisées ne sont en mesure de financer et de mettre en oeuvre les investissements nécessaires à l'équipement, même minimum, de la ville. D'où la nécessité de chercher d'autres acteurs extérieurs pouvant apporter leurs concours.

II.6. Le partenariat

L'appui au développement municipal est aujourd'hui l'une des priorités de la communauté internationale. Il participe au renforcement des structures administratives et technique, à favoriser la mobilisation des ressources, notamment fiscales en les aidant dans la réorganisation de la fiscalité. Il en résulte une amélioration de la capacité de gestion financière et technique afin qu'elles soient responsables de l'amélioration du cadre de vie des habitants et du

développement des infrastructures et équipements nécessaires à la croissance de la production. Il est toutefois illusoire de croire que les ressources de l'épargne locale, c'est-à-dire la fiscalité, suffisent pour couvrir en totalité les immenses besoins d'investissements. Il faut au contraire tout faire pour qu'une part croissante des transferts d'épargne du Nord vers le Sud soit affectée aux financements à long terme du développement urbain. L'orientation générale des bailleurs de fonds couvre trois volets : le développement municipal, l'aménagement participatif du quartier et la coopération décentralisée. C'est dans ce cadre précis que la commune de St-Louis a signé avec le Caisse française de développement un financement de 400 millions de f cfa pour le renforcement et la réhabilitation de la voirie communale. Ce vaste programme qui concerne dans un premier temps l'avenue des « Grands Hommes », la rue Thierno Ousmane SY à Ndoloffène et les rues transversales de l'île doit démarrer au mois de Décembre. Les autorités communales ont également présenté la seconde phase de leur programme à la caisse française de développement pour un montant de 1 milliard de f cfa. Cette phase poursuivra la réhabilitation de la voirie et prendra en compte le problème de l'évacuation des eaux usées et pluviales.

D'autres projets ont été réalisés ou sont en cours, sur financement extérieur : il s'agit notamment de l'aménagement du boulevard fluvial de Ndar-Toute déjà achevé (sur financement de la Banque Mondiale et de l'Agence Canadienne pour le Développement International), la réhabilitation du réseau d'assainissement de Guet-Ndar (financement ACDI et FED). L'Union Européenne (UE) a également financé le projet « assainissement et collecte des ordures ménagères » que gère Italiana Investimenti.

Pour le troisième volet, les principaux partenaires de la ville peuvent internes ou externes ; au plan interne, la commune peut convaincre les opérateurs économiques nationaux à investir dans la ville pour redynamiser les secteurs d'activités économiques. Au plan externe, il s'agira de favoriser les jumelages avec les villes du Nord. Cette option n'est pas inconnue à St-Louis, qui est déjà jumelée à Lille.

CONCLUSION

A l'image des villes du Sénégal, la commune de St-Louis est confrontée à un problème aigu d'aménagement de son espace urbain. Son passé riche a fait d'elle et continue d'en faire une ville d'une certaine importance. La ville continue pourtant d'endosser le lourd fardeau de son histoire, arrêtée nette à un certain moment par le transfert de la capitale d'abord et la sécheresse (cortège d'exode rural) ensuite et enfin par la crise économique internationale.

Tous ces facteurs ont bouleversé l'organisation, les comportements dans cette ville particulière. Les conséquences sont entre autres, la paupérisation des populations, la désorganisation de l'espace consécutive au développement des quartiers spontanés et irréguliers, la désaffection de la population pour l'intérêt public et enfin une administration qui est à la recherche d'une nouvelle identité.

De notre analyse, il ressort que les autorités sont tombées dans la facilité. En effet, au lieu de construire de nouveaux équipements collectifs, elles se sont bornées à réaménager les bâtiments coloniaux, concentrés pour la plupart dans l'île pour en faire des équipements (écoles, postes de santé, centres divers...). cela fait que non seulement il y a un déséquilibre entre les entités urbaines mais également on note une vétusté très avancée de ces bâtiments. Il apparaît alors impérieux de redéfinir un plan d'aménagement cohérent et soutenu dans le but d'un rééquilibrage entre les différents quartiers et éviter ainsi la dichotomie classique et très frustrante entre centre et périphérie.

Exceptés les moyens financiers nécessaires à rechercher pour un tel programme d'aménagement urbain, les décideurs doivent tenir compte de certains indicateurs indispensables, permettant d'atteindre les objectifs d'un aménagement cohérent et conséquent. Il s'agit surtout de prendre en considération la dynamique spatiale et démographique. En effet, celle-ci permettra de maîtriser et de contrôler efficacement les facteurs responsables de l'augmentation rapide de la population et l'occupation irrégulière des zones impropres à l'habitat et dépourvues d'infrastructures.

De plus, il est nécessaire, avant l'implantation d'un équipement quelconque dans une zone, d'analyser le site, la situation et les réalités socio-culturelles. Pour se faire, il faut une

implication effective et responsable de la population en lui démontrant le rôle primordial qu'elle doit jouer pour un développement endogène, harmonieux et auto-entretenu.

Aménager une ville, c'est également avoir à la direction, des hommes soucieux de l'intérêt général, capables de transcender leurs différends politiques et de faire la synthèse de leurs moyens pour relever ensemble les défis qui les interpellent.

En dépit de toutes les contraintes évoquées, l'espoir est pourtant permis à Saint-Louis. L'ambition des autorités communales de faire de la ville un pôle de développement se dessine de plus en plus. La construction des barrages de Diama et de Manantali a donné un coup de fouet aux activités économiques de la ville.

Le secteur commercial est en plein essor ; on assiste à l'ouverture des magasins spécialisés, au niveau des principaux de la ville, Avenue Général De Gaulle, Centre Nord de l'Ile notamment. Ces magasins sont pour la plupart spécialisés dans les domaines de l'électro-ménager, de l'alimentation, des produits phyto-sanitaires, des équipements agricoles et de l'automobile.

Quant au secteur du tourisme, il est en nette évolution mais demande un renforcement et une diversification des activités qui sont susceptibles d'attirer plus de visiteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Beaujeu-Garnier J. et Chabot (1963) :** Traité de géographie urbaine A. Colin - Paris
- Beaujeu-Garnier J. (1970) :** La croissance urbaine dans les villes tropicales CNRS- Paris
- Bourgol M. (1989) :** Les biens communaux - Paris LGDJ, 452 pages
- Camara C. (1968) :** St-Louis, évolution d'une ville en milieu africain IFAN - Dakar, 292 pages
- Derruau M. (1971) :** Nouveau précis de géographie humaine A. Colin
- George P. (1974) :** Précis de géographie urbaine - Paris - PUF
- Guillaume A. (1950) :** Le Sénégal : organisation politique, administrative et travaux publics par service local de la colonie - Paris, 430 pages
- Hardy G. :** (1940) Le cinquantenaire d'un grand colonial : Faidherbe, 6 Juin 1818 29 septembre 1889 in « l'Afrique française » Colloque n°1, 129 pages
- Gustave M. et Tribillo J. F. Villes en développement. Cahiers libres Ed. la découverte, 394 pages.**
- Modeme F. (1984) Les collectivités locales et le pouvoir central . Annuaire du Tiers Monde vol. 3, Paris ORSTOM : étude socio-économique de la ville de la vallée du fleuve sénégal**
- Michèle O. Les associations en villes africaines. Dakar, Brazzaville l'harmattan : Villes et Entreprises, 128 pages**
- Joglin S. et Debresson A. (1993) Pouvoir et cité d'Afrique noire. Décentralisation en question - Ed. Karthala, 148 pages**
- Seck A. (1970) Dakar, métropole ouest-africaine - IFAN - Dakar**
- Saint Julien T. (1989) Ville et auto-organisation Paris- Economica, 191 pages**
- Ribera A. (1988) Administration et gestion communale 5e Ed. Paris Berger Levrault, 357 pages.**
- Noméry J. C. (1981) De la liberté des communes dans l'aménagement du territoire Paris LGOJ , 384 pages**

- Camara C.** (1964) Pikine : étude d'un nouveau quartier de Saint-Louis Direction de l'Aménagement du territoire Dakar Mémoire, 31 pages
- Diouf M. J.** (1991) Urbanisation de St-Louis : l'heure des actes in « Soleil », Juillet 1991
- Guèye M.** (1979) : Le nouveau Guet Ndar. Mémoire de Maîtrise de géographie Département de géographie Faculté de Lettres et Sciences Humaines Université de Dakar
- Houma Y.** (1993) La population de la ville de Saint-Louis : les niveaux de vie selon les quartiers. Mémoire de DEA de géographie, 92 pages
- Niang D.** (1992) Décentralisation administrative et politique urbaine : la planification économique dans les communes du Sénégal, le cas de St-Louis Mémoire
- Seck M.** (1991) La gestion des services publics locaux : l'exemple de la commune de St-Louis Mémoire de fin d'étude. 110 pages
- Plan d'Investissement Communal (PIC)** (1989) Service régional de la planification St-Louis
- Comité Régional de Développement (CRD)** (1995) rentrée scolaire à St-Louis - Rapport présenté par Yalhya I Y inspection d'académie St-Louis
- Tableau de bord des communes** . St-Louis : (1993) Ministère de la Coopération. Mission de Coopération et d'action culturelle.
- Répertoire des villages.** Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1988) région de St-Louis, 60 pages. Direction de la Statistique.
- BCEOM** : Ville de St-Louis : Etude urbaine (1974) Base statistique : Direction de l'urbanisme et de l'habitat - Dakar



LISTE DES FIGURES

Tableau 1	Commune de St-Louis : évolution de la population	19
Tableau 2	Répartition des écoles primaires dans la commune de St-Louis	22
Tableau 3	Répartition des établissements d'enseignement moyen	23
Tableau 4	Les différents lycées de la commune	23
Tableau 5	Les équipements de santé	26
Tableau 6	Situation des marchés à St-Louis	35
Tableau 7	Fréquence des équipements communautaires	42
Tableau 8	Appréciation par les populations du niveau d'équipements	43
Tableau 9	Répartition des bornes fontaines publiques	45
Tableau 10	Etat des recettes communales de 1990 à 1994	59
Tableau 11	Recettes sur les locations dans les différents marchés	61
Tableau 12	Origine et évolution des ressources ordinaires	61
Tableau 13	Origine et évolution des ressources additionnelles	62
Tableau 14	Evolution des dépenses de fonctionnement	64
Tableau 15	Investissements dans le secteur primaire	67
Tableau 16	Investissements dans le secteur secondaire	67
Tableau 17	Investissements dans le secteur tertiaire	68
Tableau 18	Investissements dans le secteur quaternaire	69
Tableau 19	Evolution des investissements par secteur	70
Tableau 20	Les équipements prioritaires souhaités par les populations	75

LISTE DES CARTES

Carte 1	Les principales villes du Sénégal	6
Carte 2	La ville de Saint-Louis	7
Carte 3	Evolution spatiale de la ville	16
Carte 4	Répartition de la population et typologie de la croissance	20
Carte 5	Localisation de quelques équipements collectifs	30

TABLE DES MATIERES

Dédicaces	1
Glossaire	2
Avant-Propos	3
Introduction	5
Intérêt de l'étude	8
Méthodologie	11

PREMIERE PARTIE : LE MILIEU URBAIN

Chapitre I : <u>Dynamique spatiale</u>	15
Chapitre II : <u>Caractéristiques de l'urbanisation de St-Louis</u>	19
II.1 L'évolution de la population	19
II.2 Les disparités en matière d'équipements et l'aménagement des quartiers périphériques	21
II.2.a La répartition inégale des infrastructures scolaires	21
II.2.b Une couverture sanitaire insuffisante	25
II.2.c Les infrastructures sportives, culturels et de loisirs	27
II.2.d Les marchés	31
II.2.e Les gares routières	36
II.2.f Aspects du problème de l'assainissement	36
II.2.g Analyse du comportement des populations	41
II.2.h La politique hydraulique de la commune	43

DEUXIEME PARTIE : GESTION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS

Chapitre I : <u>La structure administrative</u>	47
-------------------------------------------------	----

Chapitre II : <u>L'analyse du budget communal</u>	54
II.1 L'origine des ressources communales	54
a. Les ressources fiscales	55
b. Les impôts locaux	55
c. Les produits domaniaux	57
II.2 Situation et évolution des finances, par l'analyse des budget et des ressources	57
II.3 Analyse des dépenses communales	63
II.3.1 Les dépenses de fonctionnement	63
II.3.2 Les dépenses d'investissement	65
 TROISIEME PARTIE : LES IMPLICATIONS D'UNE GESTION URBAINE MUNICIPALE	
Chapitre I : <u>Evaluation en termes d'initiatives municipales</u>	72
I.1 Les contraintes liées à l'inefficacité de la municipalité	73
I.1.1 Au plan des rapports Etat/.Communes	73
I.1.2 Au plan des ressources	74
I.1.3 Au plan de la participation locale	75
Chapitre II : <u>Les perspectives pour un meilleur environnement urbain</u>	78
II.1 Le rééquilibrage et l'édification d'équipements collectifs	78
II.2 L'assainissement de la ville	79
II.3 L'extension du périmère communal	80
II.4 Le développement d'activités socio-économiques	80
II.5 L'amélioration des recettes locales de la commune	81
II.6 Le partenariat	81
Conclusion	83

ANNEXES

Questionnaire	Numéro			
---------------	--------	--	--	--

"ENQUETE SUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS"

DEPARTEMENT :

VILLE :

QUARTIER :

Date de l'enquête / / / / / / /

Section I : Identification

NOM Prénom

Age : / / Sexe - Masculin / / Féminin / /

Ethnie

Niveau d'instruction - Primaire / / Moyen / / Supérieur / / Secondaire / /

Section II : Association / Equipement

Q1 - Appartenez-vous à une association ? Oui / / Non / /

Q2 - Avez-vous un siège permanent ? oui / / Non / /

Maison louée / /

Maison d'un membre / /

Local propre à l'association / /

(Précisez le mode d'acquisition ou de location)

Q3 - Où se déroulent les manifestations ?

Chez quelqu'un / /

Dans un équipement collectif / /

Lieu quelconque / /

Q4a - Est-ce que dans le quartier, il y'a un lieu de rencontre ?

Oui / / Non / /

Q4b - Est-ce que vous participez à la gestion ? Oui / / Non / /

Si oui comment ?

Prais d'entretien / / Nettoyement / / Gardiennage / /

Section III : Equipement de Quartier

Q5 - Quels sont les équipements communautaires que vous fréquentez ?
(Citez-les ?)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Q6 - Où se situent-ils ?

- dans le quartier
- dans la zone
- ailleurs dans la ville

Q7 - Quels sont vos loisirs ? (Citez les par ordre ?)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Q8 - Quels sont ceux que vous voulez dans votre quartier ?

- culturels
- sportifs
- sanitaires
- autres

Q9 - Comment trouvez-vous les équipements collectifs de la ville ?

- suffisants
- moyens
- insuffisants
- éloignés
- autres appréciations

Q10 - Que pensez-vous de la politique municipale en matière
d'équipement ?

- bonne
- mauvaise
- à améliorer

Q11 - Si on devait construire un équipement collectif, lequel choisirez vous ?

- 1
- 2
- 3
- 4

Q12 - Êtes-vous prêt à participer à la gestion d'un tel équipement ?
Oui Non

Si oui, comment ? (préciser)

.....

.....

.....

Q13 - Avez-vous déjà travaillé dans un projet communautaire dans votre quartier ?

- Set-setal
- AGSTIP
- Construction équipement collectif
- Désherbage

Q14 - Est-ce que vous êtes prêt à payer de l'argent pour la construction d'un équipement collectif ? Oui Non
Si oui comment ?

- Impôts foncier
- Taxe mensuelle à la Mairie
- Cotisation régulière
- Autre

"CES INFORMATIONS SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES
ET NE PEUVENT SERVIR QU'A DES FINS STATISTIQUES"

AVRIL 1995

MEMORANDUM DE LA PAGE 4 DE 10